

Village de Forez

**Cahier d'histoire locale
Centre Social de Montbrison**

N° 89-90 avril 2002

p.	2	L'incendie d'Ecotay-l'Olme de 1851	Joseph Barou
p.	7	Le « Grand Régal » du Petit Séminaire de Montbrison	Pierre Drevet
p.	13	La soupe	Marie Grange
p.	17	Velte ou jauge à tonneaux	Pierre-Michel Therrat
p.	21	Miracle dans un couvent stéphanois au XVII ^{ème} siècle	Roger Faure
p.	25	Une jasserie à la fin du XIX ^{ème} siècle	Stéphane Prajalas
p.	29	La pietà sur les croix de pierre en Forez	Mireille Busseuil
p.	34	Au bois de la Fouillouse il y a des voleurs	Roger Briand
p.	39	Le musée de la vigne de Boën	Antoine Cuisinier
p.	41	Grognards du canton de Saint-Jean-Soleymieux	Pascal Chambon
p.	45	Chirurgiens et médecins montbrisonnais au XVII ^{ème} siècle	Jean Guillot

Village de Forez, bulletin d'histoire locale du Montbrisonnais

**Siège social (abonnements) : Centre Social de Montbrison, 13, place Pasteur,
42600 MONTBRISON**

- Directeur de la publication : Claude Latta.
- Rédaction : Joseph Barou, Pascal Chambon.
- Abonnement et diffusion : André Guillot.
- Comité de rédaction :

Gérard Aventurier, Joseph Barou, Maurice Bayle, Claude Beaudinat, Danielle Bory, Roger Briand, Mireille Busseuil, Albert Cellier, Pascal Chambon, Jean Chassagneux, Edouard Crozier, Antoine Cuisinier, Pierre Drevet, Thérèse Eyraud, Roger Faure, Francis Goutorbe, Marie Grange, André Guillot, Jean Guillot, Mickaël Lathière, Claude Latta, Stéphane Prajalas, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2002

**Impression : Centre départemental de documentation pédagogique de la Loire,
Saint-Etienne.**

L'incendie d'Ecotay-l'Olme la bonne société montbrisonnaise au secours des sinistrés

Un grand malheur a frappé hier soir un petit hameau de la banlieue de Montbrison. Le feu s'est déclaré à l'Olme, sur la route d'Ecotay à Montbrison, à 4 heures.

"Journal de Montbrison" du 13 juillet 1851

Le sinistre

Autrefois les incendies étaient particulièrement redoutés, à la campagne notamment. Il est vrai que les fermes comportaient beaucoup de matériaux très combustibles : foin, paille, fagots... et que l'usage de bougies, de lampes à huile et de divers lumignons à flamme nue constituait un réel risque sans parler des escarbilles prêtes à fuser hors de l'âtre.

Au milieu du 19^e siècle, les moyens de lutte contre l'incendie sont limités, l'habitude de s'assurer contre ce risque est encore peu répandue aussi un sinistre peut-il ruiner définitivement une famille, surtout si elle vivait déjà modestement.

Le départ du feu

Pendant l'été 1851, un grave incendie détruit plusieurs maisons voisines dans le hameau de l'Olme, le long de la route de Montbrison à Ecotay.

Ce drame nous est assez bien connu car Michel Bernard¹, alors conseiller municipal d'Ecotay et propriétaire du seul journal de la ville, se fait un devoir d'en parler assez longuement dans le bulletin local de son *Journal de Montbrison*².

Tout commence le 11 juillet, dans l'après-midi. Dans la maison Crozet, à l'Olme, la maîtresse de maison allume le feu dans la cheminée auprès de laquelle est installée la couchette de l'un de ses enfants. Elle sort quelques instants pour aller chercher de l'eau et c'est le drame.

Le chroniqueur du Journal de Montbrison explique : Quelques tisons ou quelques étincelles auront roulé sur le plancher et le feu s'est communiqué si promptement qu'au retour de la femme Crozet, le lit de son enfant était atteint. La mère a le temps de sauver le petit qui est néanmoins sérieusement brûlé. Attisé par le vent du nord, le feu s'étend rapidement : la maison Crozet flambe ; l'incendie atteint bientôt celles des voisins : Rival, Chartois, la veuve Clavelloux.

Il est environ quatre heures de l'après-midi. Le hameau est quasiment vide car tous les habitants sont alors dans les champs, occupés aux fenaisons. M. Lafond, le maire d'Ecotay arrive sur les lieux avec les premiers secours mais le voisinage immédiat manque d'eau. La plus grande partie du hameau est en péril.

La lutte contre l'incendie

Le panache de fumée a été aperçu de la ville voisine et, heureusement, des renforts vont arriver de Montbrison. Les autorités sont vite sur place : le procureur de la République, deux adjoints au maire de la ville, MM. Bournat et Rey, l'adjudant-major Chavassieu-d'Audebert qui

¹ Michel Bernard est né à Montbrison le 29 décembre 1806, dans une famille d'imprimeurs. Dès 1832, il succède à son père et assure la publication du *Journal de Montbrison et du département de la Loire*. Comme son frère, l'historien Auguste Bernard, c'est un homme cultivé. Il s'intéresse à la littérature, l'histoire, les sciences. Il appartient à la société d'agriculture dont il imprime le bulletin (la *Feuille du cultivateur forézien*). Il est aussi bibliothécaire de la ville de Montbrison, vénérable de la loge maçonnique de la ville et figure parmi les tout premiers membres de la Diana. Il est nommé maire d'Ecotay en 1852, charge qu'il exercera jusqu'à sa mort en 1864.

² *Journal de Montbrison*, n°1140 (dimanche 13 juillet 1851), n°1141, n° 1142 et n°1143.

commande la garde nationale, le commissaire de police Mouton et ses deux agents de police Buffet et Chanut... Puis ce sont les gendarmes, des militaires de la garnison et, enfin, les pompiers.

Les soldats se montrent les plus rapides et les plus efficaces. Selon le témoignage de M. Chavassieu-d'Audebert, aussitôt qu'ils ont été prévenus, *ils ont franchi la grande distance et une montée difficile en peu de minutes, au pas de gymnastique... Ils ont été parfaitement dirigés par MM. les officiers qui les commandaient...*³ On grimpe sur les toits pour faire la part du feu. Un sous-officier, ancien pompier de Paris, se distingue par son savoir-faire et son sang-froid...

Les pompiers, tirant une des pompes de la ville et un chariot de seaux, arrivent un peu plus tard, retardé par la rude montée de l'Olme. Le sergent-major Chalard et le sergent Lacellery prennent le commandement en l'absence du capitaine. Une chaîne est aussitôt organisée vers le ruisseau des Casernes qui passe dans la propriété de M. Morel. L'eau des "boutasses" voisines est aussi employée...

A huit heures du soir l'incendie est enfin maîtrisé mais des piquets de soldats restent en surveillance pour la nuit.

Des dégâts considérables

Les dégâts matériels sont importants : La grange du sieur Rival, le fourrage, la cuve, etc., ont été consumés ; le vin contenu dans la cave a été perdu.

Les maisons Crozet et Chartois ont été entièrement détruites, à l'exception des quatre murs dont les débris encore debout n'ont plus aucune solidité. Les fourrages et approvisionnements, et le mobilier, ont été complètement brûlés ; la maison et le mobilier de la veuve Clavelloux ont aussi beaucoup souffert, et ces familles sont dénuées de toutes ressources et chargées d'enfants ; le sieur Chartois, notamment, est privé de la vue, et aucun de ses enfants n'est en état de soutenir la famille par son travail.

Quelques voisins, les sieurs Barret et Berne, ont aussi éprouvé des dégâts...

Sur le plan humain, on déplore deux blessés : l'enfant Crozet, gravement brûlé, et un soldat qui a eu la poitrine violemment froissée par suite de la chute d'une pièce de bois... Le militaire est soigné sur place par le docteur Rey et peut rentrer à Montbrison.

L'élan de solidarité

Une veuve, un aveugle, de modestes agriculteurs chargés de famille dans le malheur, il y a bien de quoi apitoyer les bonnes gens.

La souscription aux bureaux du *Journal de Montbrison*

Michel Bernard organise aussitôt au bureau de son journal une souscription en faveur des sinistrés. Il publie ensuite les noms des souscripteurs. On connaît ainsi, dès le 13 juillet, deux jours après le drame, les premiers donateurs et les sommes versées. Il n'hésite pas à contacter personnellement toutes ses relations pour susciter de nouveaux dons. Le 17, il renouvelle, avec discrétion, son appel aux Montbrisonnais :

*Les personnes qui n'auraient point été rencontrées à leur domicile sont priées d'apprécier le sentiment de réserve qui ne permettra pas d'insister auprès d'elles, et de vouloir bien faire parvenir au bureau du Journal les offrandes qu'elles seraient dans l'intention d'accorder aux incendiés*⁴.

Et Michel Bernard ne manque pas de remercier chaleureusement au nom des sinistrés :

³ Il s'agit des militaires du 5^e léger et du 71^e de ligne.

⁴ *Journal de Montbrison*, n° 1141 (jeudi 17 juillet 1851).

Je dois remercier mes concitoyens de l'empressement affectueux avec lequel ont été accueillies, dans cette circonstance encore, les démarches personnelles que j'ai cru devoir faire pour récolter les souscriptions en faveur de malheureux dignes de tout l'intérêt public⁵.

Les donateurs

D'autres listes suivront. Nous connaissons ainsi les noms de 195 personnes qui ont versé, en tout, la somme de 1 328,85 F. La moyenne des dons est de 6,80 F mais nous relevons 35 dons allant de 100 F à 10 F qui représentent 788 F soit 59,3 % du total de la souscription.

Cette liste est particulièrement intéressante car elle permet de découvrir quelle est alors les éléments dominants de la société montbrisonnaise. Ce sont les gens qui comptent à cause de leur richesse et de leur influence. Ils appartiennent tous, plus ou moins, aux cercles des divers pouvoirs.

Pouvoir religieux d'abord. Le clergé est le premier à répondre à l'appel de M. Bernard. Le premier don – important, il s'agit de 50 F - provient du Cercle Notre-Dame, groupe de paroissiens militants s'intéressant aux questions spirituelles et sociales et que l'on pourrait assimiler aujourd'hui à un mouvement d'action catholique. Le curé Crozet de Notre-Dame, le curé Barou de Saint-Pierre, d'autres prêtres, M. Pagnon, supérieur du petit séminaire, les frères des Ecoles chrétiennes, la communauté des sœurs de Saint-Charles suivent cet exemple.

Les anciennes élites sont bien présentes. Pour Montbrison, il s'agit de la noblesse, traditionnellement influente. La liste ne compte pas moins d'une vingtaine de noms à particule (soit plus de 10 % du total).

Cependant c'est le pouvoir civil qui est le plus représenté avec les principaux fonctionnaires de la préfecture (une vingtaine de dons), M. Bret, préfet de la Loire en tête, et le milieu judiciaire : 5 juges, 5 avocats, 6 avoués. Montbrison est aussi une ville de garnison ; 6 officiers participent à la collecte. Tous ces gens qui gravitent autour de l'administration civile, judiciaire et militaire représentent plus de la moitié des donateurs dont on connaît la profession.

Le secteur économique est sous-représenté car Montbrison, ville essentiellement administrative, n'a pas vraiment, à l'inverse de Saint-Etienne, de bourgeoisie d'affaires. On retrouve seulement les noms de quelques commerçants ayant pignon sur rue et d'artisans aisés : 4 négociants, 3 cafetiers, 2 libraires, 2 horlogers, 1 quincaillier et 1 maître-serrurier, 1 maître-cordonnier, 1 maître-tailleur. Et leurs dons sont bien modestes.

Ce sont là des gens qui se connaissent, se fréquentent et qui lisent tous, très probablement, le journal de Michel Bernard. En revanche, la souscription ne touche que très peu la masse des Montbrisonnais qui sont pour la plupart petits artisans, petits commerçants, employés, jardiniers, vigneron, journaliers...

La commune d'Ecotay, dont dépendent pourtant les sinistrés, ne figure que par ses deux principaux notables : la châtelaine et le curé. Madame la baronne de Meaux⁶, qui habite le château de Quérézieux, verse généreusement 100 F. Il s'agit là d'un des trois dons les plus importants avec ceux des demoiselles Dupuy, rentières à Saint-Etienne (100 F), et du juge Morel (100 F également). M. Dupuy, curé d'Ecotay⁷, verse 20 F tout comme Michel Bernard, alors simple conseiller municipal d'Ecotay. Ce dernier qui habite Montbrison est l'organisateur de la souscription et l'un des premiers donateurs.

A propos d'un don de 3 F

Quelques jours après l'ouverture de la collecte, Michel Bernard reçoit d'une personne qui veut garder l'anonymat la somme de 3 F accompagnée d'un petit billet. Cette somme est destinée à Chartois, le père de famille aveugle. Elle est accompagnée de sévères remarques sur le

⁵ *Ibid.*

⁶ Ils s'agit de Amélie-Marie-Célinie de Waters, veuve de Barthélemy Augustin baron de Meaux.

⁷ Placide-Mathieu Dupuy : né à Saint-Just-Malmont (Haute-Loire) le 20 mars 1803, prêtre le 17 décembre 1831 ; vicaire successivement à Vougy, Saint-Forgeux, Lentilly, Dardilly ; succède à Jean-Marie Georges Rival comme curé d'Ecotay le 29 septembre 1846 ; curé de Cordelles le 9 mars 1863 ; mort le 7 juin 1868.

comportement imprudent de la femme Crozet. Utilisant son journal, Michel Bernard remercie le donateur mais, en homme de cœur, refuse de publier ses commentaires désobligeants :

... *En remerciant notre honorable correspondant de cet envoi, nous le prions de ne pas insister pour l'insertion des quelques mots de son billet ; il n'y aurait vraiment pas opportunité à revenir sur le tort que peut avoir la malheureuse femme Crozet, cause involontaire du sinistre...*⁸

Le musée d'Allard mis à contribution

Depuis peu d'années, les collections de M. Jean-Baptiste d'Allard⁹, son hôtel particulier du boulevard et son parc sont devenus propriétés de Montbrison. La ville n'est pas peu fière de son nouveau *Jardin* et de son *Musée*. Ce musée est ouvert tous les jours, moyennant un droit d'entrée de 50 centimes par personnes sauf le jeudi, jour de congé des écoliers où l'entrée est gratuite l'après-midi, de 3 à 5 heures.

A l'occasion de la fête patronale de saint Aubrin, la Ville décide que la somme perçue le dimanche 19 juillet et le lundi 20 juillet sera versée aux sinistrés de l'Olme. L'idée est généreuse, les visiteurs risquant d'être plus nombreux ces jours de fête car, en temps ordinaire, le musée attire probablement peu de gens. On ne dispose pas du résultat de cette opération.

Une image de la bonne société montbrisonnaise

La liste des souscripteurs pour les *incendiés de l'Olme* nous donne ainsi une image assez exacte de la société montbrisonnaise au milieu du 19^e siècle. On y constate la prépondérance des fonctionnaires de la préfecture, la forte influence de l'Eglise, celle déclinante de la vieille noblesse forézienne et l'absence de la bourgeoisie d'affaires. On comprend dès lors que le départ de la préfecture de Montbrison pour Saint-Etienne le 1^{er} janvier 1856, ait constitué un rude coup pour la ville. L'ancienne capitale des comtes de Forez mettra ensuite des décennies à sortir de sa langueur.

En l'occasion de l'incendie de l'Olme, la "bonne société" montbrisonnaise nous apparaît finalement sous un jour assez favorable. N'a-t-on pas recueilli, en quelques jours, une somme assez coquette ? Plus de 1 300 F, voilà de quoi procurer du pain¹⁰ pendant plusieurs mois à ces petites gens frappés par un coup du sort. Quant à Michel Bernard, il se révèle, une nouvelle fois, un homme actif et généreux. L'année suivante il deviendra maire d'Ecotay.

Ce fait divers permet aussi de nous interroger sur le rôle du journal de Michel Bernard. Outre des articles de fonds cherchant à faire réfléchir le lecteur, des appels à la solidarité sont lancés à l'occasion de faits divers. Cette modeste publication, de par la volonté de son gérant, prend parti et cherche autant à éduquer et moraliser qu'à informer.

Le *Journal de Montbrison* s'adressant aux notables de la ville est, en quelque sorte, le reflet de l'attitude et de la mentalité de cette catégorie sociale.

Joseph Barou

Annexe

Les 35 dons les plus importants

Mlles Dupuy, rentières à St-Etienne	100 F
Mme la baronne de Meaux	100 F
Morel, juge	100 F

⁸ *Journal de Montbrison*, n° 1141 (jeudi 17 juillet 1851).

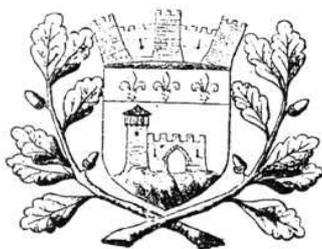
⁹ Jean-Baptiste d'Allard mort en 1848.

¹⁰ Les mercuriales d'octobre 1851, indique comme prix du pain :

- pain de froment appelé miche : 30 centimes le kg
- pain pur froment, dit pain de ménage : 27,5 centimes le kg
- pain d'efferein, seigle et froment : 25 centimes le kg
- pain d'efferein pur seigle : 12,5 centimes le kg.

Cercle Notre-Dame	50 F
Crozet, curé de Notre-Dame	40 F
Bernard, conseiller municipal d'Ecotay	20 F
Bret, préfet de la Loire	20 F
Jalabert Rocofort	20 F
L'abbé Vinson	20 F
Le Conte	20 F
M. le Curé d'Ecotay	20 F
Mme Gérentet de Vazelhes	20 F
De Meaux, de Merlieux	18 F
Mme veuve Guerre	15 F
Barou, curé de Saint-Pierre	15 F
Le marquis de Sasselage	15 F
Vimal-Fontanet	15 F
A. Vignolles	10 F
Battant de Pommerol	10 F
Blanc, négociant	10 F
Bon, substitut	10 F
Bouvier, maire de Montbrison	10 F
Bravard, juge d'instruction	10 F
Chartron	10 F
Clément, dir. de l'enregistrement	10 F
Cuaz	10 F
De Neufbourg	10 F
Du Chevalard, recteur d'académie	10 F
Fuzon	10 F
Jordan, ingénieur en chef	10 F
Lachèze, président	10 F
Lévisse de Montigny	10 F
Mme de Buronne	10 F
Simonetti, directeur du gaz	10 F
X. de Quirielle	10 F

COMPAGNIE
DE
SAPEURS-POMPIERS
DE LA
VILLE DE MONTBRISON
(LOIRE)
—
RÈGLEMENT



MONTBRISON
IMPRIMERIE E. BRASSART, RUE DES LEGOUVÉ, 20.

1892

**La compagnie des sapeurs-pompiers
de Montbrison est réorganisée en 1891**

“Et tout le monde est de la fête, y compris nos professeurs si graves d’ordinaire, les domestiques, Michel y compris, qui ce jour-là est porté en triomphe et les soeurs elles-mêmes, qui se glissant furtivement dans le couloir de la cuisine, viennent souriantes et maternelles, jeter un coup d’œil approbateur à nos ébats.” (Grand Régal 1928)

Ce congé respecte un certain rite et nécessite une minutieuse mais discrète préparation : il est organisé avec méthode par les élèves les plus âgés, les rhétoriciens ; toutes les activités sont savamment programmées, toujours en cachette et les élèves s’efforcent de conserver jusqu’au dernier moment le secret de la date des festivités.

La tradition voulant que le Grand Régal soit une surprise, il pouvait commencer de diverses manières :

- de façon soudaine : ainsi, en juin 1928, il débuta par une prise d’armes,
- de façon inattendue, comme en juin 1931 où apparaîtrait :

“C’est le Grand Régal” sur l’écran de cinéma installé au réfectoire pour un court métrage prévu de longue date,

- de façon surprenante et burlesque, comme le 4 juin 1934, où, au milieu d’une étude silencieuse, surgissent soudain des gendarmes improvisés qui viennent troubler les élèves absorbés par la traduction d’un texte de Sénèque.

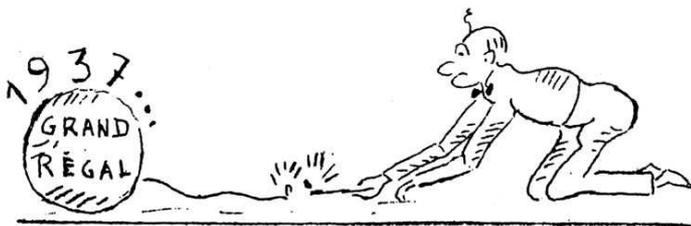
Mais il commence toujours de manière bruyante, par un vacarme étourdissant comme le 9 juin 1936 :

“C’est alors qu’au milieu du calme de la maison troublé seulement par la récitation d’un élève ou les éclats de voix d’un professeur, éclata une forte détonation suivie d’une infinité d’autres qui la répétèrent sans arrêt . En même temps, des êtres singuliers, animaux par la figure et vieux soldats par l’habit se répandirent dans les classes, semant l’effroi chez les petits, l’étonnement chez les grands, et à la fin la joie chez tous.”

De même, le 5 juin 1939, ce sont des coups de pistolets qui résonnent, accompagnés de cris ou encore, en 1950, les festivités sont déclarées par une bombe qui explose juste avant midi !

“La déclaration, c’est l’essentiel en somme ! La bombe qui doit donner le signal général et affoler les petits et les non-initiés. C’était une chose amusante que d’entendre les pronostics de chacun ; tous prétendaient savoir ce qu’il n’appartient qu’aux Rhétos de connaître...” (1939)

L’effet de surprise passé, s’ensuit un vacarme assourdissant, tout le monde se précipite sur la cour d’honneur où s’improvise un cortège délirant qui court sous le cloître, s’engouffre ensuite sous le tunnel... C’est le fameux grand défilé accompagné d’une fanfare improvisée : les couloirs et les escaliers résonnent aux cris de cette tumultueuse cavalcade où chacun crie à tue-tête plus qu’il n’interprète le chant du jour (sur l’air d’une mélodie connue ou d’une chanson tapageuse.



“Le prologue nous transportait dans une cour de justice pour un procès comme on n’en voit plus, sans doute. Les accusés, muets, avouent leurs fautes ; ils ont pour noms : Ragon, Petit-Mangin, Chaffurin, Roux-Mielloux, tous, stoïquement empilés dans la charrette des condamnés. Le procureur général tonitrué et la voix de l’avocat est couverte par le public, composé de gardes hirsutes et dépenaillés. L’arrivée du bourreau est sensationnelle. Il descend, par l’échelle, du Quartier Latin ; une hache en silex n’ajouterait rien à ses apparences d’homme préhistorique. Décapitation des accusés.” (Grand Régal 1950)



Le procès lors du Grand Régal des 5 et 6 juin 1950

La matinée se poursuit avec le concours de billard aux nombreux prix (1937) et le tournoi de la balle au mur qui se déroule sur la terrasse du haut, les courses de vitesse et d’endurance avec la participation du recordman des tours de terrasse (1933) , une tombola avec enveloppes-surprise et gros lots, des jeux traditionnels : stands de tir à la carabine, de pneu-tennis, de shoot-ball, du pêcheur de perles... Ensuite vient le repas suivi de la traditionnelle course en sacs ou de la formidable course de chars romains (1932) qui met en compétition les nouveaux Ben-Hur, que sont élèves et professeurs, et dont le vainqueur se voit solennellement couronné par M. le Supérieur !

“A 15 heures, sur la terrasse, les concours de jeux, sont âprement disputés : en particulier, le traditionnel tournoi de la balle au mur ; c’est un seconde qui est champion ; les rhétoriciens baissent la tête. Et puis, ce sont les émotions du Circus maximus ; un char romain que tant de générations ont connu, bien malmené et toujours fidèle, passe entre les piquets à des vitesses vertigineuses ; M. le Supérieur, montre en main, compte les secondes et le nombre de piquets abattus ; le vainqueur reçoit comme jadis à Athènes la couronne de laurier. Tous les camps, du reste, l’escortent dans un défilé triomphal que précède une fanfare de fortune.”

(Grand Régal 1928)

Les rhétoriciens ne manquaient jamais d'originalité, c'est ainsi qu'ils proposent en 1950 un concours de culture générale ! Mieux, en 1933, une démonstration d'extincteurs Topaze brevetés SGPA est même organisée ! Ils pensent à tout : s'il fait très chaud, une buvette est installée sur la cour, s'il pleut des films sont projetés au réfectoire.

“Après-midi, jeux divers et une innovation : un stand de tir à la carabine, ici, comme à la buvette, grosse affluence. Sur la terrasse supérieure, à l'ombre, les plus sérieux exercent leur matière grise à deviner les questions du concours de culture générale. Au réfectoire, permanence de cinéma parlant : Châteaux de la Loire, Paysages de vacances et un dessin animé “Frimousset cherche un trésor”. Les questions réthophoniques s'adressent aux sportifs et aux amateurs d'automobilisme. La traditionnelle course voit arriver sain et sauf, et en très bon rang, le team professoral.” (1950)

Après le repas, les jeux de kermesse se poursuivaient sur la terrasse du haut : “La course à la bougie”, “Les pots cassés” ou “Qui cassera la biche ?”, des sauts d'obstacles... et à la fin de la soirée, on assistait au lancement d'une montgolfière et de ballonnets.

Le deuxième jour du Grand Régâl débutait généralement par un réveil matinal mais en fantaisie !

“Mardi matin, à 5h 30, lever mais plus ce lever avec la cloche et l'apparition austère du surveillant, non quelque chose de homérique : travestissement, cuivre, cris ; plus de règlement, plus de retenue : mascarade, bruits de fanfare, courses échevelées. C'est l'carnaval, le grand Régâl.” (1928)

Après un moment de recueillement à la chapelle ou plus souvent à l'issue de la messe, le départ était donné pour une longue promenade très animée dans les Monts du Forez.

“On ne se fait pas prier : écoutez ces explosions sur la route ravissante qui suivant le “doux et coulant” Vizézy, nous conduit à Essertines et à Roche ; un paysage alpestre : sapins, cascades, blocs de granite qui sont là comme d'éternels veilleurs, impassibles sous les traits mordants des intempéries et par là-dessus du soleil, des chants... je vous laisse à penser la joie de nos âmes.” (1928)

Cette randonnée sera remplacée, après guerre, par un périple en cars qui transporteront les élèves aux Salles près de Noirétable.

“Un bon dîner. Course en sac ; monsieur le Professeur de mathématiques est promu starter et maître d'obstacles. Monsieur le Préfet d'études, par ses bonds prodigieux et son habileté à éviter la canne perfide, obtient les honneurs du triomphe. Rebaignade. Enfin visite de l'Ecole des Salles : gentil accueil de Monsieur le Supérieur de l'Ecole.” (1950)

Après la messe à l'église de Roche ou d'Essertines, un bon repas organisé dans les bois vient tout naturellement prendre place à midi et après le dessert, les jeux recommencent : courses en sac, épreuves des Jeux olympiques entrecoupées de la traditionnelle brioche au pied des délicieuses cascades de La Tresaillette... Le retour au Séminaire se faisait toujours en musique et vers 19 h, les élèves se précipitaient autour des tables du banquet installées au grand réfectoire.

“Rien de bien ne se fait en France sans un banquet. Le grand Régâl comporte un banquet préparé avec dévouement par nos bonnes soeurs qui, elles, ne se sont pas reposées ; on y fit honneur ; on put s'en rendre compte sur la terrasse à notre entrain endiablé à la retraite aux flambeaux.” (1928)

En soirée, les élèves jouaient des saynètes comiques, des séances théâtrales ou des sketches burlesques de leur composition :

“Le spectacle comique nous vaut un esquimau, avaleur de feu, un représentant de commerce difficile à congédier, des princes nègres superstitieux...” (1950)

Un feu de camp et même des illuminations (1932) agrémentaient la fin du Grand Régal qui se terminait inmanquablement par un moment de prière et de méditation à la chapelle.

“Dix heures du soir, les farandoles se sont évanouies - les feux de joie se sont éteints. Un bon “benedicamus Domino” à la chapelle et nous voilà de nouveau dans le recueillement.” (1928)

La mention la plus ancienne du grand Régal remonte à 1888, époque à laquelle un prospectus fut imprimé par les soins des élèves sur du papier-carton à l’aide d’une rudimentaire machine à polycopier. Peut-être la tradition remonte-t-elle au début du XIXe s., au temps du Petit Séminaire de Verrières, comme semble le mentionner un prospectus d’aspect très ancien mais non daté ? Par la suite, chaque année, fut réalisé par les élèves et distribué à leurs camarades un petit journal de quelques pages sur lequel figuraient le programme enchanteur des deux jours de liesse, les couplets de la chanson interprétée pour l’occasion, de multiples dessins humoristiques évoquant le thème choisi : 1928 L’exotisme - 1936 Les Êtres fantastiques - 1937 Visite cicéronnée de Londres - 1939 14 Juillet à Athènes - 1954 Meurtre à Montpays - 1955 Les Martiens ...

“Grand Régal 1950 : Il y eut d’abord distribution d’un véritable journal imprimé : la “Clefs des Champs - rédacteur Jean Eymard” dont les illustrations révélaient à demi le programme des réjouissances.”

Pendant la Seconde Guerre mondiale, malgré l’absence de professeurs retenus prisonniers, il continua à se dérouler et même s’il n’eut pas l’éclat d’avant-guerre, les circonstances exigeant plus de retenue et de discrétion que d’habitude, la fête fut chaque fois discrète mais totale. La tradition du grand Régal se maintiendra jusqu’à la fin des années cinquante.

Il faut avouer que cette fête portait bien son nom quand on sait que jusqu’au XVII^e siècle, “régal” désignait une fête de plaisir, un repas somptueux offert en l’honneur de quelqu’un et par extension, dans la langue classique, un présent, un cadeau (d’après Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française, d’Alain Rey). Le Grand Régal, c’était en effet une explosion de jeu, de vie, de liberté ; c’était une occasion donnée aux jeunes de se défouler dans un établissement scolaire où habituellement la discipline est de règle. Mais il ne s’agissait pas d’un amusement sans limite ou sans égard pour autrui, on était loin des dépravations de certains carnivals, c’était une fête où chacun respectait l’autre ; une fête prévue dans le règlement et organisée par les plus grands : elle se déroulait sous leur responsabilité et les rhétos se faisaient un devoir de prévenir tout dérapage ou comportement excessif. C’était aussi une fête empreinte de religion : les deux journées étant ponctuées de nombreux moments de recueillement, de prière ou de messe. Aujourd’hui ces réjouissances d’adolescents, savamment orchestrées, ont disparu !

Pierre Drevet



Tous les dessins qui illustrent cet article sont tirés des journaux imprimés lors de Grands Régals.



*Panégyrique d'une espèce en voie de disparition
ou réhabilitation d'un mets de base de notre province :*

La soupe foréziennne

Le mot soupe vient de l'allemand Supp : potage et le mot potage du latin potagium, du radical potus, boisson ou potare, boire. La base du potage est le liquide appelé bouillon. La soupe est faite de bouillon de légumes ou de viandes versé sur des tranches de pain ou des farineux. Ce mets est servi au début du repas ou en constitue l'essentiel. Le potage est constitué de bouillon où sont cuits du riz ou des pâtes. Le comte Benjamin de Rumfort né aux Etats-Unis en 1753, mort en 1814, créa la "soupe économique composée de légumes variés nourrissants et bon marché" distribuée aux pauvres. Ce fut le début des soupes populaires qu'on appelait à l'époque "soupe à la Rumfort".

Il y a environ 70 à 80 ans le plat de résistance des habitants de la campagne et de nos villes était la soupe. A Saint-Etienne, dans les quartiers ouvriers, lorsque venait le soir, les gens sortaient sur le pas de leur porte, avec leur chaise ou bien s'asseyaient sur une marche d'escalier face à la rue. Armés de leur pittoresque "bichon" rempli de soupe, ils savouraient en causant ce dernier repas de la journée.

A la campagne, sur le seuil de la cuisine, le maître lançait la phrase : "A la soupe !... et venaient alors les grands et petits valets, les bouviers et le berger s'installer autour de la table pour la "soupe" du soir. La maîtresse du domaine et les servantes servaient les hommes mais ne partageaient pas le pain à la même table. Elles mangeaient à part, sur une petite table, veillant à ce que rien ne manque au repas des travailleurs.

*
* *

Pour préparer ce mets venu du fond

des âges on prenait la marmite destinée à cet usage qui contenait la quantité nécessaire au repas de la maisonnée. Dans l'eau froide et salée on mettait des pommes de terre épluchées et coupées en menus morceaux avec des légumes de saison. De l'automne au printemps les poireaux étaient de rigueur une bonne partie du temps. Lorsque la soupe était cuite on écrasait les légumes avec une fourchette sur l'écumoire. Ce bouillon conservait ainsi toute la qualité visuelle et savoureuse des éléments qui le composaient. A la même époque on écrasait aussi les légumes avec un pilon de bois ou le presse-purée. Celui-ci conserve son utilité jusqu'au moment de l'apparition du moulin à légumes vers 1950-1952. Si la soupe y a gagné en velouté elle y a perdu sa saveur originelle. La soupe était prête à être consommée avec un peu de beurre ajouté au moment de la servir.

On avait préparé à l'avance de minces tranches de pain dont on remplissait à moitié la soupière. A la maison, ma mère mettait les

tranches de pain dans des bols. Chacun avait son bol suivant l'appétit que commandait ce plat de résistance. Au moment de passer à table, la maîtresse de maison trempait la soupe. Elle versait avec la louche le mélange bouillant dont l'odeur stimulante emplissait la cuisine, sur les tranches de pain. La mie de pain s'amollissait dans le bouillon fumant, tandis que la croûte dorée répandait un parfum mêlé de légumes et de pain rôti. C'était le plat important de la fin du jour avec du fromage ou de la confiture. De temps en temps on y ajoutait un œuf à la coque ou des restes du repas de midi.

Bien sûr, les mois d'automne et d'hiver voyaient apparaître les **soupes de courge**. Préparées avec des pommes de terre ou du riz, ces énormes potirons dorés de la plaine du Forez étaient un régal, agrémentés de lait ou de crème. La **soupe de raves** et de pommes de terre avait son époque. On disait avec humour qu'à la ferme de l'Isle (à Boisset-lès-Montrond) on mangeait au même repas : des raves à la soupe, des raves à la poêle et des raves cuites au four !...

Lorsque arrivait le mois de mars les pissenlits qu'on appelle chez nous *barabans* pointaient leurs feuilles lancéolées dans les prés. Les taupinières surtout, et les fagotiers, recelaient ces délicieux légumes dont la tige blanche était si tendre. On remplaçait alors les poireaux par des *barabans* dont le parfum avait un goût de renouveau.

A cette panoplie variés j'ajouterai la **soupe de pois secs**¹¹. Lorsque les haricots avaient fini leur croissance et que les plantes garnies de gousses étaient sèches, on les mettait au grenier. En hiver on battait les pois, les grains couleurs d'ivoire ou bien ronds comme des perles étaient mis en sac et à l'abri des charançons, ces insectes mal-faisants qui en faisaient leur logis et leur nourriture. On faisait alors de la soupe de pois (cocos ou riz) extrêmement nourrissante et savoureuse avec du lait ou de la crème.

¹¹ En Forez comme dans de nombreuses provinces de France on nomme "pois" les petits pois et aussi les grains de haricots secs.

Octobre et novembre amenaient les châtaignes. On se régalaient de la **soupe de châtaignes**. Cuits à l'eau ces petits fruits bruns et lisses étaient épluchés par toute la famille réunie autour de la table. On en remplissait nos bols que l'on couvrait ensuite de lait, trait fraîchement du soir. Bien sûr, les plus adroits aidaient les retardataires ! Car si la première pelure s'ôtait facilement, la deuxième, duveteuse et fragile, était difficile à sortir, surtout si elle s'était logée à l'intérieur du fruit ! Parfois, souvent même, c'était le travail de l'aïeule qui pouvait passer une heure ou deux à ce méticuleux épluchage !

En été, à la période des fenaisons ou des moissons, après une grande journée de labeur au soleil, on faisait une **tremotte**. Cette soupe particulièrement rafraîchissante se faisait ainsi. Dans un grand bol on mettait deux ou trois morceaux de sucre à dissoudre dans un peu d'eau (un grand verre). On y versait ensuite un peu de vin de pays... ce vin, de chez nous, pas très capiteux, mais bien frais. Puis on y faisait tremper des tranches de pain. Imbibées de ce liquide sucré et parfumé, les tranches de pain ordinaire étaient un délice !... Certains, au lieu du vin préféraient utiliser du lait froid, non sucré... La **soupe de pain et de lait** était l'unique nourriture du soir.

Je n'aurai garde d'oublier la **soupe aux choux** faite avec des choux cabus ou des cœurs de bœuf (nommés ainsi à cause de leur forme), des pommes de terre et un morceau de lard, elle servait de support à toutes les fatigues de la journée.

La **soupe aux vermicelles** étaient réservée au dimanche. Là encore ce n'était pas le potage actuel. On faisait cuire le vermicelle dans l'eau salée, on y ajoutait un peu de beurre et on versait ce bouillon sur les tranches de pain, dans la soupière ou les bols.

Quant aux **panades**, ces soupes de pain rassis, cuit et mijoté sur le fourneau, c'était presque une spécialité réservée aux grands-parents et aux jeunes enfants. En quelque sorte le pain était présent à tous les repas de notre existence. Ce pain, que l'on entamait avec respect, après y avoir tracé de

la pointe du couteau un signe de croix pour remercier Dieu du pain quotidien... Ce pain que l'on ne posait jamais à l'envers sur une table parce *qu'on ne gagne pas son pain en étant couché...*

Lorsqu'on faisait cuire un pot-au-feu, que l'on appelle en Forez un **bouilli** et qui était la nourriture du dimanche de Pâques par excellence, on prélevait du bouillon qu'on servait au début du repas comme apéritif. Ce bouillon parfumé était couvert d'yeux dorés et tremblants que l'on poursuivait du bout de la cuillère... On y ajoutait une légère rasade de vin rouge, une pincée de poivre. C'était un prélude revigorant aux festivités culinaires de la fête pascale.

Lorsqu'on consommait du bouillon gras de pot-au-feu, la rasade de vin et le poivre ajouté à cette finale s'appelait "faire chabrot". Lorsque les hommes s'étaient régalés de cette apothéose, ils se lissaient les moustaches avec une satisfaction qui me laissaient ravie !...

On prépare encore en pays forézien la **soupe à l'oignon** qui est la soupe des "après-festivités", utile pour se ragaillardir et alléger l'organisme après un banquet copieux et trop arrosé ! Et aussi la **soupe aux orties**, la plus économique de nos soupes. Elle se prépare avec des pommes de terre et de jeunes orties bien vertes et bien tendres. La saveur à la fois poivrée et épicée de cette plante devient veloutée grâce aux pommes de terre qui apportent leur douceur féculente.

Le bouillon de poule, c'est-à-dire le bouillon parfumé d'un bouquet garni et d'un poireau où l'on avait mis à cuire une poule était d'un goût plus fin, et réservé aux accouchées, les mamans, autrefois, mettaient leurs enfants au monde, dans la maison familiale.

Ce bouillon-là, augmenté d'une cuillerée de vin, était un remontant apprécié et qui ne contrariait pas la "montée de lait" des futures nourrices. On y mettait cuire parfois, pour l'épaissir du tapioca ou du vermicelle.

Et si je vous parlais de la **soupe des mariés**. Concoctée par les garçons et les demoiselles d'honneur de la noce, elle était servie au réveil des nouveaux époux, le lendemain matin, en grande liesse !...

Il fallait trouver le lieu où avait eu lieu leur premier sommeil conjugal... et tous les jeunes leur portaient le mélange de champagne, biscuit, chocolat dans un pot de chambre neuf !... Après qu'ils avaient goûté cette soupe de leurs noces, toute la bande partageait les restes dans l'allégresse...

*

* *

Voilà un bel éventail de nos soupes d'hier... La diététique et les régimes spécialisés ont changé les habitudes que nos parents avaient gardées et qu'on a conservé aussi longtemps que possible. Mais enfin, aujourd'hui, avec les impératifs de la vie moderne, une jeune femme a-t-elle encore le temps d'élaborer ces mystérieux bouillons qui nous ont servi à fabriquer muscles, cerveau et cœur... C'était pourtant encore cela les racines de notre province et le patrimoine d'amour de nos parents.

Car, comme le faisait si bien dire Molière à un de ses personnages :

Je vis de bonne soupe et non de beaux langages.

Marie Grange

La soupe est délicieuse, la soupe est nourrissante
La soupe peut allumer votre feu intérieur
La soupe peut être chaude ou froide, épaisse ou claire
La soupe est saine, légère, stimulante.
... presque tout le monde en convient

Bernard Clayton Fils

Voici pour terminer cette recette originale et qui, j'espère, fera palpiter vos narines de désir !...

Barscz

(recette polonaise pour 4 personnes)

Après avoir lavé et épluché des betteraves rouges, coupez-les en rondelles et laissez-les macérer dans de l'eau tiède pendant 3 jours. Mettez ensuite dans une grande marmite :

500 g de boeuf,
125 g de porc,
100 g de champignons,
un oignon,
un poireau,
une carotte,
un céleri

5 cuillérées de jus de betteraves.

Faites cuire 2 heures. Ajoutez une grande louche de jus de betterave et faites bouillir 20 minutes. Avant de servir jetez dans le bouillon 2 blancs d'oeufs battus. Le bouillon sera alors limpide comme un vin clair. Ce bouillon se sert avec de petits raviolis à la viande ou aux herbes et de la crème fraîche !

Bon appétit !.

Ouvrages consultés :

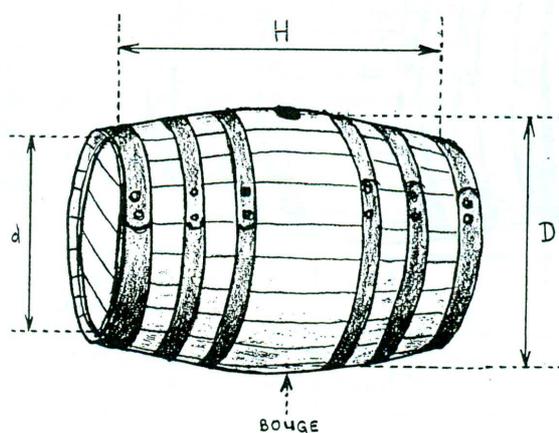
- Marguerite Gonon (sous la direction de) *Coutumes de mariage en Forez*, CNRS Lyon, Centre d'études foréziennes, St-Etienne, 1979.
- *Les bonnes soupes du Monastère* (Edition de l'homme, Transcontinental impression, imp. Gagné, Canada).
- *Encyclopédie de la grande et petite cuisine* (Club de la Femme, bd St-Germain, Paris 7^e, 3^e trimestre 1959).

Velte ou jauge à tonneaux

Beaucoup de caves et cuvages actuels possèdent encore, accrochée à un clou pris dans le mur près des futailles, une anodine tige métallique d'un mètre environ, parfois rouillée ou entartrée. Si vous l'examinez de plus près, elle est en réalité graduée et ce, de façon bizarre (la graduation 200 est loin - même très loin - de correspondre au double de la graduation 100, et ainsi de suite). Il s'agit d'une velte ou jauge à tonneaux pour déterminer facilement la capacité de ces derniers.

La construction des tonneaux étant artisanale, très vite s'est posé le problème de leur contenance. Tant que le vin servait à la consommation familiale ce problème n'avait guère d'importance, mais il devint très vite épineux dès que le vin a été commercialisé à l'extérieur. La question de la capacité des futailles fut très vite une source de contestations et une entrave au commerce du vin.

Suite aux procédés artisanaux des fabrications, deux tonneaux semblables ne sont pas exactement identiques et donc leurs contenances diffèrent.



Dimensions intérieures du tonneau intervenant dans la formule du volume

Un tonneau peut être, en effet, plus ou moins *bougéu* (lire bouju), c'est-à-dire, plus ou moins ventru ; le bouge étant la partie la plus renflée du tonneau.

La capacité d'un fût peut s'obtenir de trois manières différentes :

Soit par dépotement et empotement : il suffit de vider le tonneau et de se servir de mesures de capacité connues. Cette solution simple, voire simpliste, n'est guère envisageable lors d'une transaction commerciale.

Soit par pesée : du poids brut, il suffit de déduire la tare, puis diviser le résultat obtenu par la densité du vin. Cette méthode a été couramment utilisée par les marchands de vin qui connaissaient bien leurs futailles et donc leur poids à vide. L'exigence de la connaissance de la tare rend cette méthode guère satisfaisante.

Soit en utilisant une formule faisant évidemment intervenir les dimensions intérieures du tonneau.

Le tonneau est alors assimilé à un cylindre de hauteur H : celle du tonneau (hauteur intérieure donc hauteur totale diminuée de l'épaisseur des fonds et des jables¹²). La base du cylindre est un cercle dont le diamètre est la moyenne arithmétique du diamètre d d'un fond et de deux fois le diamètre D du bouge c'est-à-dire :

$$\frac{2D+d}{3}$$

¹² Jable : rainure pratiquée dans les douelles des tonneaux pour y enchâsser les fonds ou, et c'est le cas ici, partie des douelles qui dépasse le fond du tonneau.

On obtient alors la formule suivante ¹³ :

$$V = \frac{\pi}{4} \times \left(\frac{2D+d}{3} \right)^2 \times H$$

Formule que l'on rencontre parfois sous les formes équivalentes ¹⁴ :

$$V = \pi \left[\frac{d}{2} + \frac{2}{3} \left(\frac{D-d}{2} \right) \right]^2 H \quad \text{ou encore} \quad V = \frac{\pi}{4} \left[D - \frac{1}{3}(D-d) \right]^2 H$$

Voilà une formule exacte qui donne avec précision la capacité d'un tonneau, mais elle possède de gros inconvénients. Elle nécessite en effet la connaissance de trois dimensions : d , D et H , d'autant plus délicates à obtenir que ce sont des dimensions intérieures des futailles.

Depuis le XVI^e siècle, tout vin vendu en gros doit être jaugé. En effet, pour éviter les fraudes et autres abus évoqués au début (surtout lors de l'approvisionnement de Paris en vin), François 1^{er} crée en 1527 un droit de jauge. L'idée est reprise par le roi Henri II qui crée, en 1550, le titre officiel de jaugeur, devenu en 1572 courtier-jaugeur. Enfin, sous le règne de Louis XIV, les caisses de l'État sont toujours vides ; aussi le Roi-Soleil vend-il, à partir de 1696, des offices de courtiers-jaugeurs (ce qui - on s'en doute - contribue à l'augmentation du coût de jaugeage et donc du vin !).

Les employés d'octroi ¹⁵, qui doivent pratiquer le jaugeage le plus rapidement possible, emploient un procédé plus expéditif que celui cité précédemment, procédé repris par les tonneliers et les vigneron.

Ils se servent d'une règle graduée, généralement en fer, parfois en bois, appelée jauge ou velte. La velte est en réalité une ancienne mesure de capacité qui a donné son nom à la jauge qui fournissait la mesure en veltes. Cette règle graduée doit être introduite en diagonale, par le trou de la bonde, afin de buter contre la partie la plus éloignée d'un des fonds. On imagine la rapidité de la méthode : il suffit de connaître cette seule dimension l (longueur de la diagonale allant de la bonde à la partie la plus basse d'un des fonds). Cette longueur l , obtenue par lecture directe et instantanée, dépend, bien entendu, des diamètres d et D des fonds et du bouge et de la hauteur H du fût ¹⁶ ; on rejoint là la formule précédente. Mais comment en déduire le volume du tonneau ?

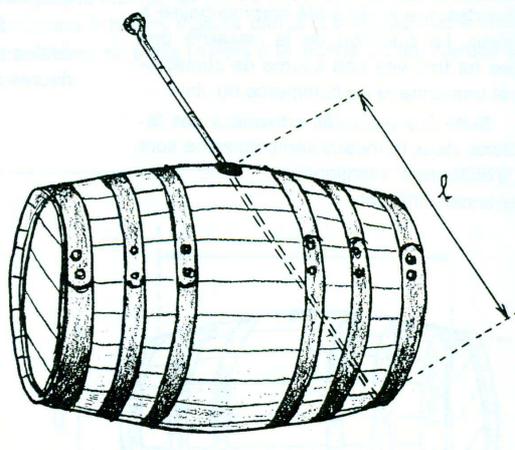


Schéma montrant comment utiliser la jauge et comment lire la longueur l

La nouvelle formule, obtenue par tâtonnements est : $V = 0,625 l^3$ (voir note ¹⁷).

¹³ Le volume d'un cylindre est :

$$V = \pi R^2 H = \pi \frac{D^2}{4} \times H$$

où H est la hauteur, R et D le rayon et le diamètre du fond.

¹⁴ Un rapide calcul sur les fractions redonne immédiatement la formule précédente.

¹⁵ Octroi : bureau, à l'entrée d'une ville, où l'on paie un droit d'entrée sur certaines denrées.

¹⁶ l vaut précisément :

$$l = \frac{1}{2} \sqrt{H^2 + (d+D)^2}$$

¹⁷ $V = 0,625 l^3 = 0,625 \times l \times l \times l$. Si l est exprimée en cm le volume V sera alors donné en cm^3 , c'est-à-dire en millilitres.

Grâce à des tables imprimées donnant directement la correspondance entre *l* et *V*, tout jaugeur du XVII^e siècle, après lecture de *l* sur sa règle, déterminait immédiatement et précisément le volume d'un tonneau présenté à l'octroi (l'erreur commise était de l'ordre de 2 %, soit 4 litres sur une pièce de 200 litres). Ainsi, pour une pièce - fût de 200 litres couramment répandu en Forez - la longueur *l* mesure 68,4 cm.

Pour faciliter la lecture et éviter des calculs ou l'utilisation de tables, les jauges sont directement graduées en litres ou en décalitres (les plus vieilles en mesures anciennes telles que la pinte). Ces graduations, totalement irrégulières, peuvent alors quelque peu surprendre.

Examinons quelques jauges parvenues jusqu'à nous :

La première, fine et élégante règle métallique, a été fabriquée par Rolland Dozolme qui a laissé sa marque à chaud, au sommet de la jauge, accompagnée de deux poinçons. De section carrée, 7 mm x 7 mm, elle est effilée à son extrémité inférieure (pour atteindre facilement l'angle le plus éloigné d'un fond) et est munie, à son extrémité, d'un anneau de suspension de 3,5 cm de diamètre forgé à chaud dans la même barre de métal. Sa longueur totale est de 94 cm. La partie curieuse et intéressante, qui rejoint l'exposé précédent, est la graduation de cette jauge d'une irrégularité bouleversante puisque la marque 1 est à 24,5 cm du bout, la marque 5 à 42,8 cm, etc.

Cet étalonnage correspond parfaitement à la formule $V = 0,625 l^3$ au détail près qu'il est en décalitres (= 10 litres) non mentionné sur la règle. Prenez une calculatrice et essayez ! Par exemple la graduation 10 (donc 10 dal, c'est-à-dire 100 l) est à 54,3 cm ; le calcul $0,625 \times 54,3^3$ donne 100 064 cm³ soit 100 064 ml et donc 100,064 l. Voilà l'explication de ces bizarres étalonnages.

Pour faciliter la lecture, au lieu de repérer avec le pouce, un curseur mobile à frottement permet de repérer la longueur *l* avec précision et sans risque de bouger avant la lecture de la capacité.

Certains tonneliers ou vigneron scrupuleux mesuraient les deux longueurs *l* : de la bonde au fond droit puis au fond gauche et faisaient ensuite la moyenne des deux lectures si elles différaient. Cette précaution était prise au cas où le trou de la bonde ne se trouverait pas exactement au milieu de la douelle de bonde.

Graduations en décalitres	1	5	10	15	20	25	30	35	40
Longueurs correspondantes en cm	24,5	42,75	54,3	62,1	68,4	73,75	78,5	82,85	86,6

Tableau donnant la correspondance entre les graduations de cette jauge et la longueur *l* en centimètres.

La deuxième est une règle métallique plate de 1,8 cm de large et longue de 94 cm. Outre la graduation analogue (mais en litre cette fois) son intérêt vient de la marque à chaud de son constructeur :

. Roudillon . Jean.

accompagnée de la date **1862**. La famille Roudillon, originaire de Villemontais, comporte plusieurs lignées de forgerons ¹⁸. On peut signaler la remarquable qualité de la marque du nom, ainsi que celle des chiffres des graduations : lettres et chiffres très élégants avec pleins et déliés. Cette jauge est terminée par un anneau de suspension forgé de 4 cm de diamètre.

¹⁸ Cf. "Recherches sur les artisans de la forge : maréchaux et taillandiers", *Études et Documents* n° 14, Centre de recherches ethnologiques du musée Alice-Taverne, Ambierle.



Le troisième est en réalité une canne longue de 85 cm. La jauge est solidaire du pommeau et est enfermée dans le corps de la canne qui se libère par un quart de tour. Il semble que cette jauge soit une réalisation de son utilisateur. En effet la règle graduée est absolument identique à celle de la première décrite ci-dessus, tant au point de vue dimensions que marques et graduations des différents volumes (s'arrêtant ici à 25 dal = 250 l). Son propriétaire a dû scier l'anneau de suspension, puis enchâsser le restant de la règle dans le pommeau. Belle double utilité de l'objet !

Une quatrième est composée de quatre règles métalliques graduées de section carrée (8 mm x 8 mm), longues respectivement de 29, 30, 30 et 31 cm. Chacune de ces règles comporte dans sa section à son extrémité gauche un trou fileté, et à son extrémité droite un goujon lui aussi fileté (sauf bien sûr aux deux bouts les plus extrêmes taillés en pointe). Cela permet de les assembler les unes avec les autres pour former, le montage terminé, une tige de 1,20 m. Des lettres repères A, B, C sont gravées aux extrémités, sur les faces non graduées, pour faciliter un assemblage correct des quatre brins. Deux faces opposées sont gravées de petites stries transversales parallèles (pour éviter que la jauge ne glisse dans la main ?), et les deux autres faces opposées sont graduées. L'une l'est en centimètres de 0 à 115 cm.

On retrouve sur l'autre les graduations bizarres très lâches au départ puis se resserrant de plus en plus (très voisines de celles de la jauge n° 1). Cette velte a été fabriquée par **J. Debailly** installé 25, rue d'Alleray à Paris comme l'indique un texte gravé sur l'une des faces, accompagné de la mention : **jauge ed déposé.**

Jauge n° 1, fabriquée par Rolland Dozolme (on aperçoit l'irrégularité des graduations)

Elle servait aux *gabelous*¹⁹ de Montbrison pour contrôler la capacité des tonneaux et les déclarations de stock de vin.

Enfin une dernière, analogue à un mètre pliant, est composée de sept brins articulés, en buis de 6 mm d'épaisseur et 1,6 cm de largeur : cinq de 23,5 cm de long, et le premier et le dernier de 21,7 cm (les brins ont, en réalité, une longueur utile de 20 cm de rivet à rivet) renforcés à leur extrémité extérieure par un embout de laiton (celle commençant à la graduation "0" étant en pointe pour bien atteindre l'angle du tonneau déjà signalé).

L'articulation des brins est réalisée par des rivets laiton et se fait par frottement avec lame de ressort permettant également d'assurer le blocage des brins en position rectiligne pour obtenir une règle. Une des faces est graduée de façon habituelle en centimètres (jusqu'à 160 cm). On retrouve sur l'autre face les graduations irrégulières précédentes en décalitres (jusqu'à 100 donc 1 000 litres, le dernier brin n'étant pas gradué).

Pierre-Michel Therrat

Bibliographie :

Lachiver Marcel, *Par les champs et par les vignes*, Fayard, 1998, p. 97,98 et 99.

¹⁹ *Gabelou* : nom un peu péjoratif (mais prononcé avec une crainte dans la voix !) des employés de la douane et des contributions indirectes.

Un miracle au couvent de la Visitation de Saint-Etienne au XVII^e siècle

Le rapport d'un médecin de Saint-Etienne permet de découvrir qu'une guérison miraculeuse s'est produite en février 1669 au monastère des Dames de la Visitation de Sainte-Marie, à Saint-Etienne²⁰.

Une sœur très malade et près de mourir s'est trouvée complètement guérie une nuit en invoquant saint François de Salles. Elle se nommait Jeanne Antoinette Blachon et était la fille d'une famille de riches marchands de la ville et sœur d'Antoine Blachon, qui sera anobli par Louis XIV en 1696. A cette époque il fallait avoir une certaine fortune car la dot demandée pour entrer en religion pouvait varier de 1 500 à 2 500 livres.

Le couvent de la Visitation de Sainte-Marie à Saint-Etienne

Après le concile de Trente, les fondations religieuses vont se multiplier. A Saint-Etienne se sont établis les Minimes en 1608, les religieuses dominicaines sous le vocable de sainte Catherine en 1615, les Capucins en 1618 et les religieuses de la Visitation en 1620²¹.

Ce dernier monastère de femmes fut fondé à l'instigation d'une dame très pieuse, Catherine Mollin, veuve Réal. Celle-ci avait trois filles mariées. La ville donna son consentement et Catherine Mollin, accompagnée de l'abbé Roussier, né à Saint-Etienne et prêtre sociétaire de la Grand'église²², alla à Lyon pour obtenir l'autorisation de l'archevêque.

Monseigneur de Marquemont la reçut et touché par les pieux motifs et les fonds qu'elle offrait pour établir le couvent lui donna son approbation. Mais au retour, une riche amie qui lui avait promis une aide financière, déclara qu'elle ne voulait plus donner de subsides pour cette œuvre. Catherine Mollin persista. Elle acheta le pré Paulat situé au faubourg de la rue de Lyon²³ pour y faire construire le nouveau couvent.

"Monseigneur de Marquemont vint à cette époque à Saint-Etienne. Catherine Mollin fut reçue par lui; elle lui expliqua qu'elle ne prévoyait désormais aucun obstacle pour la fondation qu'elle projetait et elle le supplia de vouloir bien faire la cérémonie de bénédiction du local choisi, lorsqu'il en aurait le loisir. L'illustre prélat ne renvoya pas la chose bien loin ; elle fut arrêtée pour le soir du même jour, 16 octobre 1620. Le curé fut prié de convoquer une assemblée générale, au son de la grosse cloche, d'y inviter les différents corps qui doivent assister à ces sortes de cérémonies, de faire fermer les boutiques et chômer le reste du jour comme un jour de fête.

La procession partit de l'église de Saint-Etienne, ayant à sa tête Son Eminence revêtu de ses habits d'archevêque et de sa décoration de cardinal, accompagnée du clergé séculier et régulier et d'un grand nombre d'habitants. L'étendard de la religion fut levé dans l'endroit où est maintenant l'église de ces dames [actuellement l'église Sainte-Marie].

Louis de Saint-Priest, époux d'Élisabeth de la Rochefoucault, seigneur de Saint-Etienne, renonça à ses droits sur le Pré Paulat, moyennant 500 livres. Madame Jeanne-Françoise Frémot, baronne de Chantal, fondatrice des religieuses

²⁰ D'après un relevé de M. Testenoire-Lafayette.

²¹ La Visitation : congrégation religieuse fondée en 1610 à Annecy par Saint-François de Sales (1567-1622) et sainte Jeanne de Chantal (1572-1641). Peu après la fondation du couvent de Saint-Etienne, Saint François de Sales écrivit une lettre aux dames de la Visitation. C'est la 13^e épître de ce saint. Les dames visitandines fondèrent ensuite le monastère de Montbrison.

²² Eugène Bonnefous, *Histoire de Saint-Etienne*, 1851, p.209.

²³ Aujourd'hui rue Léon-Bérard.

de la Visitation de Sainte-Marie, était alors à Paris. Avertie de ce qui se passait à Saint-Etienne, elle envoya à Mme Mollin le plan d'un monastère tel qu'il convenait à ses chères filles.

Ce plan fut copié par M. Roussier, gendre de Mme Mollin. Lui-même prit soin de le faire exécuter sous ses yeux. Les travaux furent poussés avec tant d'intelligence et de célérité que, depuis le commencement du mois de septembre jusqu'au mois d'avril de l'année suivante, c'est-à-dire dans l'espace de huit mois, le bâtiment fut fait.

A l'achèvement des travaux, le 25 avril 1621, on posa une pierre, à la suite d'une procession solennelle en la présence du seigneur de Saint-Priest et avec la bénédiction du curé Moranvillers.

Mgr de Marquemont envoya du couvent de La Visitation de Lyon, situé à Bellecour, cinq religieuses qui furent les premières de celui de Saint-Etienne, voici leurs noms :

- Françoise-Jérôme de Villette, supérieure,
- Marie-Elisabeth Chevalier, assistante,
- Marie-Philiberte Esment, économe,
- Marie-Françoise Raton, maîtresse des novices,
- Jeanne-Françoise Coste, sœur domestique.

Le dimanche 1^{er} octobre 1622, l'église et le couvent furent bénis par l'abbé Antoine Roussier, nommé père spirituel de la maison et la messe fut célébrée par le R. P. Gaultier qui rendit hommage à Madame Mollin. Cette dernière entra au couvent avec sa plus jeune fille.²⁴

J'ai retrouvé les noms de quelques sœurs de ce couvent en 1683²⁵ :

- Sœur Françoise-Marie de Capponi, prieure,
- Sœur Catherine-Marie de la Mure,
- Sœur Anne-Marie Staron,
- Sœur Claire-Marie Colomb,
- Sœur Marie-Marthe Lesieur,
- Sœur Marie-Madeleine de la Grange de Crémeaux.

Procès-verbal de M. Buyat, médecin de la ville et du monastère

Chargée de nombreuses "incommodités"

La sœur Jeanne Antoinette Blachon²⁶, religieuse dans le monastère des Dames de la Visitation de Saint-Marie de Saint-Etienne, fille d'une rare et singulière vertu et constitution fort délicate, après avoir expérimenté et souffert pendant assez longtemps beaucoup de maux qui devaient apparemment et selon notre croyance lui avoir ravi la vie il y a déjà longtemps, puisqu'il y a bien six ou sept ans qu'elle est dans une maigreur et une langueur extrêmes qui l'a enfin portée dans un crachement de sang qui a toujours été accompagné d'une petite fièvre et l'avait réduite depuis plus de deux ans dans une faiblesse et perte de voix si grandes qu'à peine se pouvait-elle faire entendre, en sorte que je l'ai vue véritablement phthisique.

Cette incommodité fut accompagnée ces années dernières d'une colique néphrétique si violente et si extraordinaire que j'ose dire n'en avoir jamais vu de pareille; car en outre la véhémence des douleurs qu'elle souffrait dans le rein gauche, elle rendit pendant environ douze ou quinze jours, qu'elle fut travaillée de ces véhémentes dou-

²⁴ D'après C. P. Testenoire-Lafayette, *Histoire de Saint-Etienne*, 1902, reprint 1978, p. 202.

²⁵ Archives du notaire Desverneys, 1683, *la Diana*. Ce notaire s'occupait des affaires du couvent.

²⁶ Jeanne Antoinette Blachon née en 1644, était entrée au couvent à 13 ans, elle prononcera ses vœux le 15 mai 1662. Elle y restera 47 ans.

leurs, une si grande quantité de graviers et de gros sable pierreux, que si je n'eusse en toute la confiance que je devais à la sincérité de ses infirmités, je ne l'aurais jamais cru.

Que depuis elle a eu diverses attaques de cette incommodité, qu'on peut même dire ne l'avoir jamais abandonnée, mais non pas si violente. Les deux grandes incommodités, nonobstant lesquelles elle ne laissait pas, autant que ses forces qui étaient fort languissantes le lui pouvaient permettre de s'employer aux exercices de la religion, l'auraient enfin réduite à une faiblesse et une langueur désormais si grandes que depuis quelques mois elle ne pouvait souffrir aucun aliment sans le vomir; de manière quelle était réduite à ne prendre que du lait qu'elle gardait mieux et plus longtemps qu'aucune autre viande, quoiqu'en dernier lieu elle le rendit presque toujours caillé.

Cette dernière incommodité, jointe aux dispositions qu'elle y pouvait avoir d'ailleurs, l'avait enfin portée dans une hydropisie²⁷ compliquée d'ascite et de tympanite²⁸, laquelle se fit connaître environ le milieu du mois de janvier quoiqu'apparemment il y eut déjà lésion du temps qu'elle s'en ressentait.

Néanmoins je fus appelé dans le monastère pour la visiter avec une religieuse le 13 janvier 1669, sans que pourtant je me souvienne qu'elle me donnât aucune connaissance de cette incommodité à laquelle peut-être je ne pris pas garde, parce que, comme elle se traînait par la maison, je ne considérai que ses incommodités ordinaires.

Que depuis, l'ayant visitée, le denier de janvier, je lui trouvai le ventre tout à fait tendu et élevé avec de grandes douleurs dans les hiles²⁹. Elle était extrêmement abattue sans fièvre pourtant pour lors à mon jugement, ce qui m'étonne vu la croyance que j'avais qu'elle fut phtisique.

A l'article de la mort

Le 2 février, jour de la purification de Notre-Dame, je la vis à la grille où elle se rendit avec bien de peine ; le 5 et le 8 du même mois je la visitais à sa chambre où je la trouvais si abattue et son ventre si tendu et élevé que je crus qu'elle n'avait plus besoin que des remèdes spirituels, puisque les temporels ne lui servaient de rien.

Lui ayant fait prendre de la manne³⁰ dans du bouillon de veau deux fois, sans qu'elle lui fit aucun effet, néanmoins pour ne l'abandonner pas entièrement sans quelque sorte de secours après avoir dit à Madame la Supérieure de lui faire recevoir ses sacrements, je lui fis préparer un petit bolus³¹ avec du julaps en poudre qu'on humecta avec le sirop Rosat³² qu'elle prit le lendemain, 6 dudit mois de février, qui la purgea seulement deux ou trois petites fois sans apporter pourtant aucune amélioration à ses maux

Au contraire, le soir du même jour, elle se trouvait beaucoup plus mal. Le lendemain les maux augmentèrent en sorte que le soir on crut qu'elle ne passerait pas la nuit, pendant laquelle elle fut dans de grands travaux, jusques environ les trois heures du matin, qu'un doux sommeil l'ayant saisie, elle dormit environ une heure.

Merveilleux "colloque" avec François de Sales

Après, toute consolée et soulagée par quelque vision et colloque merveilleux qu'il lui semblait avoir eu avec saint François de Sales qui lui promit le recouvrement de sa santé pour quelque temps, ce qui fut si vrai que dès cet instant son ventre fut entièrement désenflé sans qu'elle eut aucune évacuation sensible, en sorte que se trouvant sans mal et vigoureuse, à peine pouvait-elle croire ce qu'elle ressentait.

Et voyant qu'elle avait quelque disposition à prendre de la nourriture, elle demanda un bouillon qu'on lui donna et qu'elle garda fort bien sans le vomir et a toujours pris depuis de la nourriture sans la rendre, ce qu'elle n'avait fait depuis plus de huit mois.

Ce changement plutôt que la nécessité obligea Madame la Supérieure à m'avoir fait appeler le 8 dudit mois de février pour aller à la maison, où m'étant rendu environ sur les 2 heures de l'après-midi et ayant demandé d'abord à la portière ce qu'il y avait et des nouvelles de sa malade, elle me dit que la Révérende Mère me le dirait mieux qu'elle.

M'ayant donc dit d'entrer dans le parloir, Madame la Supérieure y vint un moment après, laquelle s'approchant de la grille avec une voix laquelle témoignait une certaine joie spirituelle, m'entretint un petit espace de temps de choses indifférentes jusques à ce qu'ayant donné ordre, sans m'en rien dire, qu'on appelât sa malade.

²⁷ Rétention d'eau ou de liquide dans les tissus.

²⁸ Ascite : hydropisie abdominale ; tympanite : distension considérable de l'abdomen.

²⁹ Le hile est le point où un vaisseau s'attache à un viscère : hile du poumon, du foie, du rein.

³⁰ La manne est une matière sucrée et gommeuse produite par plusieurs espèces de frênes.

³¹ Bol.

³² Le miel rosat est une décoction où on a fait macéré des pétales de roses

Elle vint à la grille d'un pas hardi quoique modeste, et m'ayant abordé dévoilée, par ordre de Madame la Supérieure, me parla avec une voix aussi ferme que je l'eusse jamais oui parler, et dit qu'elle me venait faire part de la grâce qu'elle avait reçue par les prières et intercession de son libérateur, et ensuite me fit le détail de tout ce qui s'était passé depuis que je ne l'avais vue.

Une vraie résurrection

Elle avait un visage gai et c'était incomparablement meilleur qu'à l'ordinaire, quoique un peu pâle, et ne se sentait ainsi qu'elle me dit aucun mal, et me fit présent d'un fort beau scapulaire en broderie³³ de la livrée et avec l'image de saint François de Sales, que je conserverai et porterai tant que je pourrai, pour le respect du Saint, et pour l'estime que j'ai pour la vertu de celle qui me l'a donné.

Non content de ce qu'elle m'avait dit, je demandai permission pour entrer afin de la voir au lit, et mieux observer ce grand changement, ce qu'on ne m'osa pas accorder sans avoir su du directeur de la maison si cela se pouvait, quoiqu'il y eut d'autres infirmes qui pouvaient bien donner lieu à cette entrée, quand même notre ressuscitée ne l'aurait pas fait.

A quoi n'ayant pas fait de difficulté, je fus conduit à la chambre où cette merveille s'était passée, où la malade s'était mise au lit, et où je la visitai sans que j'observasse aucune marque des infirmités précédentes.

Au contraire, je la trouvais les entrailles molles en bon état, elle avait pour lors le visage beaucoup plus vermeil que lorsqu'elle s'était présentée à la grille, et pour être meilleur que je ne lui avais jamais vu.

Ce changement me donna lieu à l'exhortation à continuer et augmenter sa dévotion et sa confiance envers saint François de Sales et fit admirer les merveilles de Dieu qu'il fait éclater où et quand bon lui semble, ne pouvant concevoir comment une personne consumée par tant de maux qui n'osait et ne devait espérer aucun secours de la nature ni des remèdes qu'elle fournit, puisqu'elle les avait si souvent expérimentés en vain avait été guérie si soudainement et tant de maux si opposés sans aucune évacuation sensible.

Car outre que la nature agit successivement et dans le temps, nous ne voyons pas qu'elle guérisse des maladies opposées en même temps et sans qu'aucun effet sensible en précise la guérison, principalement lorsque ce sont des maladies qui dans l'ordre ordinaire de la médecine, passent pour désespérées et incurables, ainsi que celles dont était atteinte notre malade.

Ce qui fait que je suis obligé de dire, pour la gloire de Dieu et de ses Saints, qu'il agit d'une façon extraordinaire quand bon lui semble, qu'il est admirable en tous ses ouvrages, particulièrement en ses Saints et qu'il a voulu faire connaître en cette rencontre et les limites de saint François de Sales et la grande foi et confiance de la personne qu'il a délivrée miraculeusement par son intercession.

Protestant que tout ce que je viens d'écrire est conforme à la vérité autant que je la sais, que ni la flatterie ni la complaisance ne m'y ont point obligé à avancer aucune chose que ce que j'ai vu moi-même ou appris du récit de la malade, ou de celles qui lui prêtaient charitablement leur assistance.

En foi de quoi, j'ai signé la présente attestation.

Fait à Saint-Etienne-en-Forez, le neuvième février 1669.

[signé] Buyat, médecin de la ville de Saint-Etienne et dudit monastère.

Après ce miracle, sœur Jeanne Antoinette Blachon vécut encore 38 ans et ne mourut que le 3 juillet 1707³⁴.

Roger Faure

³³ Objet de dévotion consistant en 2 petits morceaux de drap bénis et joints ensemble.

³⁴ D'après le livre des vœux du monastère de la Visitation de Sainte-Marie.

Une jasserie à la fin du 19^e siècle

L'environnement domestique des activités d'estive dans la partie haute des monts du Forez, au 19^e siècle, n'est pas aisé à cerner et ceci pour plusieurs raisons. Une bonne part des bâtiments, qui étaient occupés à cette époque, sont aujourd'hui ruinés ou ont subi d'importantes transformations (bien souvent reconvertis en résidences secondaires), ceci étant dû à la perte de vitesse de l'activité agropastorale dans cette partie de notre département.

Nombre d'objets de la vie quotidienne de l'estive n'ont pas été conservés. Ce du fait qu'on les utilisait jusqu'à usure complète, ou par manque d'intérêt pour ces "vieilleries". Fort heureusement, certains ont su, cependant, en prendre soin et jouer un rôle de conservatoire de ce "très petit patrimoine"¹.

Quelques documents iconographiques et textes descriptifs peuvent servir à mieux appréhender ce qu'était l'environnement domestique de la vie en estive à la fin du 19^e siècle. Il convient cependant de faire preuve de prudence face à ce type de sources historiques. La vision du monde rural représenté est, en effet, souvent partielle, voir partiale.

Description des hautes chaumes au 19^e siècle

Le canton de Saint-Georges-en-Couzan voit son territoire s'étagé des environs de 400 m d'altitude jusqu'à 1 634 m d'altitude (Pierre-sur-Haute, point culminant du département de la Loire). Ceci vaut à ce canton de connaître de grandes diversités sur le plan des milieux naturels qui y sont présents. Dans la partie la plus élevée de ce canton se situe l'espace écologique aujourd'hui connu sous le nom de Hautes-Chaumes.

¹ Comme c'est le cas de la *Maison Sauvagnarde* à Sauvain.

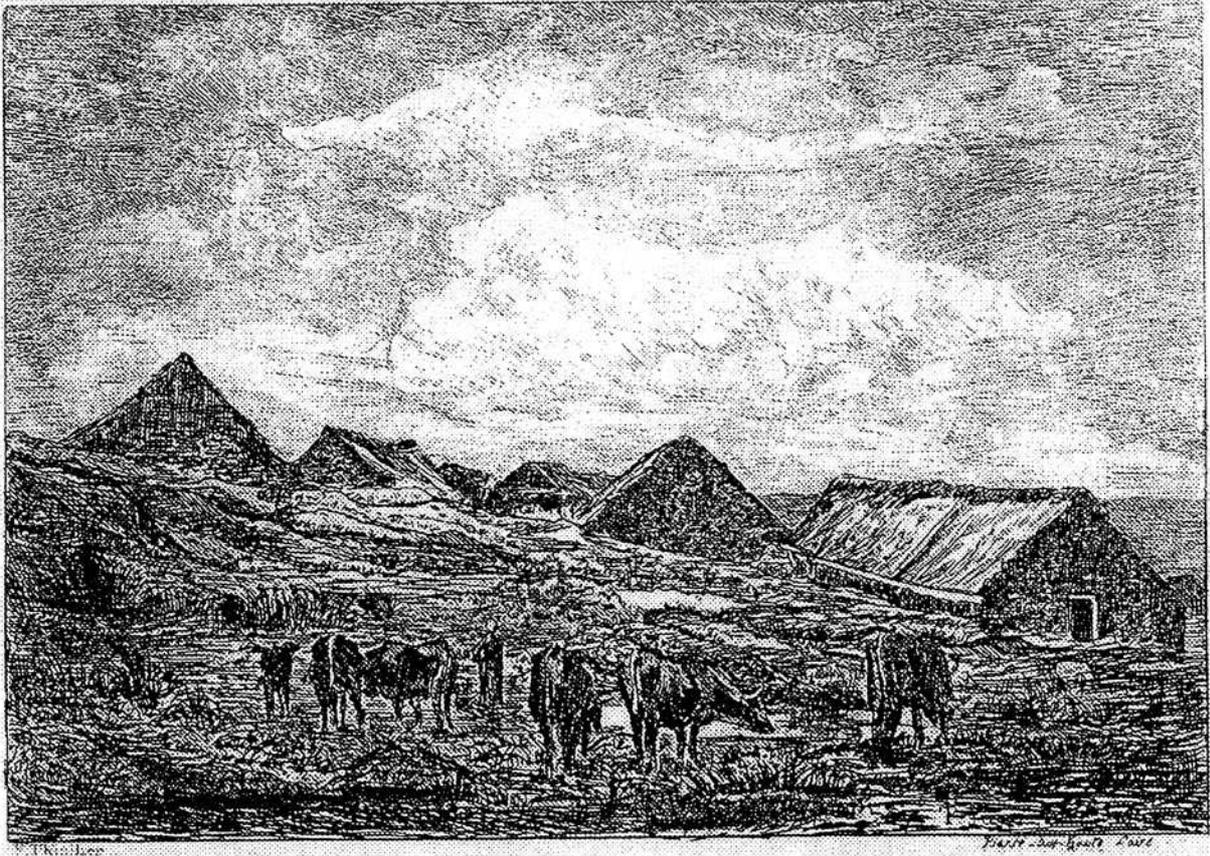
Au 19^e siècle, l'activité agropastorale dans cette partie des monts du Forez était beaucoup plus développée que de nos jours, et fortement caractérisée par la pratique de l'estive des troupeaux. L'environnement naturel de cette activité était en partie différent de ce que nous pouvons observer de nos jours. Voici d'ailleurs comment Théodore Ogier décrivait la partie la plus élevée du canton de Saint-Georges-en-Couzan :

*Son territoire, excessivement montagneux et agreste, lui a valu d'être appelé la Suisse forézienne ; on y trouve, en effet, des montagnes presque toujours couvertes de neige, aux eaux limpides et écumeuses, et de vastes pâturages sur lesquels sont disséminés de loin en loin des constructions appelées jasseries et qui, comme les chalets de la Suisse, servent de résidence à ceux qui, pendant l'été, viennent les habiter pour fabriquer des fromages avec le lait des nombreux troupeaux qui, du mois de juin au mois d'octobre, y paissent l'herbe des montagnes.*²

De son côté M. Prost écrivait :

Bien des personnes vont en Suisse contempler des sites pittoresques, sans songer que dans notre département, on en trouve peut-être d'aussi ravissants, sinon d'aussi nombreux. D'immenses pâturages s'étendent sous vos pieds et forment un riche tapis ou s'agitent lentement des troupeaux de vaches laitières. Une neige abondante couvre hélas ! ces monts pendant plusieurs mois de l'année, mais au printemps, ils se parent de l'herbe la plus touffue et la plus émaillée de fleurs.

² Théodore Ogier : *La France par cantons et par communes* (1856), tome 1, Balay et Conchon, 1856.



Le mot *jasserie*

Peut-être convient-il d'abord d'observer quelles ont pu être les évolutions sémantiques du mot *jasserie*.

Il est à noter que dans les divers documents que nous avons pu consulter, datant des 17^e et 18^e siècles, le terme de *jasserie* n'est jamais employé. Le bâtiment d'estive est alors qualifié de *cabane* ou, plus souvent, de *loge* comme dans le cas du testament de Claude Grossat, laboureur de Fonfroide (paroisse de Sauvain) qui, *destenu de maladie*, teste le 29 juillet 1725 dans *sa loge apelé de Chorsain*.

Le groupement de plusieurs bâtiments et les terrains en dépendant apparaissent quant à eux sous le terme de *Jat* ou *Jaet* suivi d'un nom de localisation (le *Jat de Coleigny*, le *Jat de Garnier*...).

En 1863, L.-P. Gras dans son *Dictionnaire du patois forézien* écrit : **Jasserie, Jat** : *Hameau situé dans les jas³ et composé d'une*

³ Pour cet auteur *jas* (avec un "s" final) désigne : ... les pâturages qui couvrent les montagnes de

douzaine de loges ou cabanes couvertes de chaume. Un an plus tard, en 1864, le même auteur dans *Voyage à Pierre-sur-Haute et sur les bords du Lignon* précise que ... *une jasserie se compose de huit ou dix chalets ou loges... Le premier hameau ou jacerie que l'on rencontre en partant de Chalmazel est celui des granges. Il se compose de huit chaumières⁴ contenant deux cents vaches ...* Au 19^e siècle il s'agit donc de signaler par *jasserie* un ensemble de bâtiments plutôt qu'un type d'édifice particulier.

De nos jours, certains auteurs préfèrent désigner par ce terme un type bâtiment. Tel J.-P. Couhert qui donne la définition suivante : **Jasserie** : *bâtiment utilisé pendant les quatre mois d'estive.*⁵

Pierre-sur-Haute.

⁴ Sur la carte de l'Atlas cantonal datant de 1886, on trouve représenté aux Granges cinq bâtiments.

⁵ J.-P. Couhert : *Les Hautes Chaumes des Monts du Forez dans Les Monts du Forez : Le milieu et les hommes*, Centre d'Etudes Foréziennes (1990).



Chalmazel - les Chaumes

Vue d'ensemble d'une jasserie

Le premier document présenté ici est un dessin de Félix Thiollier tiré de son ouvrage *Le Forez monumental et pittoresque*. Il représente un groupe de bâtiments à Pierre-sur-Haute avec, au premier plan, une vachère et un troupeau de vaches⁶. La structure générale des bâtiments est celle d'une maison bloc, à un seul niveau (il n'est pas aisé de discerner ici la présence d'un grenier en sous-pente). Les toits sont ici recouverts de chaume⁷. Sur leur bord inférieur on peut observer un chéneau, très certainement de bois.

Les bâtiments représentés ici possèdent des murs de pierre. Sur le mur pignon de la loge située la plus à droite, on peut observer une porte d'accès à l'intérieur du bâtiment. Ces bâtiments sont situés à flanc de coteau, leur toiture se trouve de fait, quasiment en contact avec le sol. On ne distingue aucune cheminée sortant du toit de

ces bâtiments ; l'évacuation des fumées des foyers nécessaires à la vie domestique devait certainement se faire par l'intermédiaire de simples trous pratiqués dans la toiture.

L'intérieur d'une loge

Le second document que nous présentons est un dessin conservé aux archives de la Diana⁸. Celui-ci est probablement l'œuvre de Vincent Durand⁹. Ce dessin représente l'intérieur d'une des loges des Granges¹⁰ à Chalmazel.

La partie du bâtiment représentée ici est une partie du bâtiment réservée aux hommes (la *logette*). Par la porte ouverte on peut apercevoir la partie dévolue aux animaux. On devine la présence du *béal*, sorte de caniveau permettant d'entraîner les excréments des animaux hors de l'étable grâce à l'ouverture de la bonde de la réserve d'eau située à l'extérieur des bâtiments. Ces excréments servaient de fumure aux terrains

⁶ Depuis la seconde moitié du 20^e siècle, l'animal symbole des Hautes-Chaumes n'est plus la vache mais le mouton. D'ailleurs, celui-ci est fêté annuellement à la jasserie de Garnier.

⁷ Des jas recouverts de tuiles sont cependant mentionnés sur le versant ligérien des monts du Forez depuis le début du 18^e siècle.

⁸ 1F 4236.

⁹ R. Périchon et E. Crozier : *Vincent Durand, Notes et documents*, numéro spécial de *Village de Forez* (1996).

¹⁰ Lieu-dit situé sur la commune de Chalmazel, à environ 1 450 mètres d'altitude.

situés à proximité de la jasserie et que l'on désignait sous le terme de *fumées*.

Le mur de séparation entre les deux pièces semble simplement constitué de planches. La chaleur dégagée par les animaux servait à tempérer la partie où vivaient les humains. Cette pièce est l'unique pièce à vivre, celle, également, où est effectuée la transformation du lait.

L'attention est, de prime abord, attirée par le seul occupant de la pièce. On notera que celui-ci est un homme alors que, généralement, l'activité d'estive était pratiquée par des femmes ou des enfants. Les "bras" restent à la ferme située plus bas, dans les monts du Forez, pour les travaux d'été (fenaïsons, moissons...). On ne peut pas dire grand-chose de sa tenue composée d'un pantalon, d'une chemise et d'un bonnet. Ses pieds ne sont pas visibles mais on peut supposer qu'il est chaussé de sabots (on peut d'ailleurs voir une paire de sabots au second plan du dessin).

La pièce représentée ici apparaît essentiellement comme un lieu de travail consacré à la transformation du lait des troupeaux en fromages et plus particulièrement en fourmes. Deux objets de taille sont représentés : l'*agoutou* (égouttoir) ou *chana* qui est une table à rebord et à gouttière où l'on pétrit les fourmes. C'est sur cette table que l'homme représenté sur ce dessin travaille. Appuyé contre l'*agoutou*, est représenté le *cailledj*, qui est un haut baquet où l'on fait cailler le lait.

Le vacheron représenté ici met le caillé dans les moules qui donneront leur forme aux fromages (le terme de *fourme* dérive d'ailleurs du latin *forma* désignant un moule à fabriquer des fromages). Ces moules se composent de deux parties complémentaires que l'on distingue sur le dessin : une partie basse (la *fouesselle*) et une partie haute (l'*eclierce*).

Le petit-lait qui sort des moules à fromages est recueilli dans un baquet en bois situé sous le bec de l'*agoutou*. Ce petit-lait pouvait être donné aux animaux en guise d'aliment, mélangé à de la farine et du tourteau (ce mélange se nommait le *lavai*). Sous

cet égouttoir on peut également observer un pot en grès utilisé pour faire refroidir le lait, ainsi qu'un petit tabouret (le *cablo*) utilisé lors de la traite. Sur le mur, à droite du personnage, on trouve suspendue une grande cuillère (la *cuilère*) pour écrémer le lait, et un autre instrument destiné à briser le caillé l'*afrenié*.

Sur les étagères situées à gauche de la porte, on voit des fourmes en train de sécher (celles-ci sont certainement à un stade d'affinage relativement avancé puisqu'au début de l'affinage les fourmes étaient couchées dans des chéneaux de pin qui contribuaient à donner à leur croûte sa couleur ambrée), ainsi qu'un chapeau, un bol, et des baquets.

Ce dessin pourrait être légendé de cette description faite par M. Prost : *Si vous faites le voyage de Pierre-sur-Haute, entrez dans l'une des jasseries de Colleigne, de Garnier ou de l'Oule : une vachère joufflue et naïve ou un robuste vacher vous feront les honneurs de leur loge. Tout leur pauvre mobilier se compose d'un méchant escabeau : ou trépied dont ils se servent pour traire les vaches, de quelques vases grossiers, de la "selle aux formes", de deux ou trois ustensiles de cuisine indispensables et enfin d'un misérable grabat...*¹¹

Dans la seconde moitié du 19^e siècle les conditions de vie et de labeur sur les hautes chaumes des monts du Forez étaient difficiles, tant sur le plan de l'environnement naturel, que celui du cadre de vie domestique. Cet état de fait devait perdurer quasiment jusque dans la seconde moitié du 20^e siècle. Ensuite le développement de l'utilisation des véhicules automobiles, la collecte du lait par des camions-citernes et son transport vers des unités de transformation situées plus bas en altitude font que l'élaboration de la fourme va se faire de façon industrielle. Elle subit également des contraintes du point de vue des normes d'hygiène. Cette évolution entraîne peu à peu la marginalisation de la fabrication traditionnelle de la fourme en jasserie.

Stéphane Prajalas

¹¹ M. Prost : *Notice historique... op. cit.*

LA PIETA EN ICONOGRAPHIE

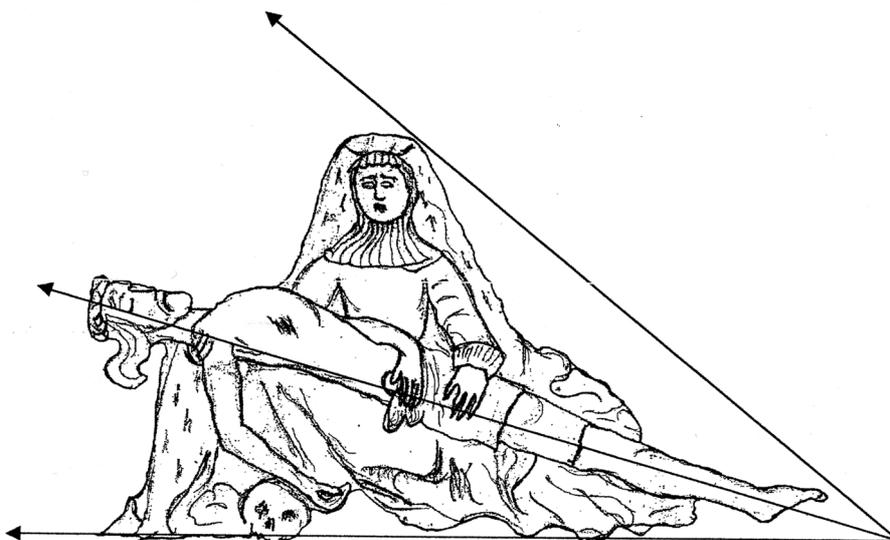
SUR LES CROIX DE PIERRE EN FOREZ

Qu'est-ce qu'une pieta ?

Une pieta est une statue ou un tableau représentant la vierge tenant sur ses genoux le corps du Christ descendu de la croix. L'épisode se place entre la scène de la Descente de Croix et celle de la Mise au tombeau.

D'où vient le thème de la Vierge de Piété que l'on ne retrouve pas dans les écritures saintes ? Ce thème est une création de l'imagination mystique que l'on voit surgir au début du XIV^e siècle. Cette période historique sombre est marquée par les guerres et les maladies. De cette vision quotidienne de la mort, des souffrances, est née une dévotion différente tournée vers les émotions et les douleurs terrestres. Cette nouvelle sensibilité religieuse a eu une influence déterminante sur l'art. Le christianisme se présente désormais sous son aspect pathétique. La Vierge devenue mère aimante et souffrante prend donc une place primordiale dans l'iconographie de la fin du Moyen Age.

Les sculpteurs français, s'ils reprennent la composition générale des exemples allemands, n'en retiennent cependant pas l'aspect macabre et tragique. C'est une représentation plus élégante et plus sereine qui se développe dans les différents ateliers régionaux.



Pietà de Rozier-Côte-d'Aurec de 1493 (dessin de Louis-Pierre Gras) :

construction triangulaire

Iconographie et schéma de construction

Dans les monuments les plus anciens, le Christ est représenté assis sur les genoux de sa mère, il renverse le buste en arrière et laisse retomber sa tête inerte. Au XV^e siècle, le groupe se développe dans le sens de la largeur. Le cadavre du Christ est soit horizontal exhibant sa plaie, soit en diagonale appuyant ses pieds meurtris au sol.

Le système de construction du groupe Vierge-Christ relève d'un type fréquemment employé depuis le début de l'art gothique : un système de construction géométrique. Il consiste

en une formation triangulaire. Le corps du Christ constitue une oblique traversant de part en part la formation de la Vierge assise sur un rocher ou autre siège. Dans ce schéma se retrouve évoquée la symbolique du chiffre 3, la trinité : le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Orientation et situation de la Pietà sur les croix

L'orientation de la Pietà sur les croix relève également d'une symbolique. Traditionnellement, la Vierge se situe côté est, soleil levant, car elle est le symbole de la fertilité, du renouveau.

Les vierges de piété sont classiquement orientées à l'ouest. Le déplacement de certaines croix a modifié cette orientation. Seule la croix de Chazols (commune de Saint-Nizier-de-Fornas) est orientée à l'ouest. Cette orientation symbolique se retrouve dans le nom allemand, *Vesperbilder*, signifiant l'heure des Vêpres, de 5 à 7 heures du soir. Elles représentent l'image majeure de la mort et du désespoir, l'expression de la douleur maternelle.

Lorsque le groupe sculpté se retrouve à la base du fût (Merle, Brassolard), le Christ sur les genoux de sa mère paraît plus proche et plus accessible au cœur des fidèles. Il encourage à supporter la disparition d'un être cher.

Lorsque la Pietà se retrouve en iconographie sur le croisillon : Chazols, Saint-Laurent-sous-Rochefort, Saint-Victor-sur-Loire, elle assure plus un rôle de protection divine.

La piété en iconographie sur les croix en Forez

En Forez, il existe neuf représentations de la Pietà sur des croix. Elles sont toutes situées dans les Monts du Forez sauf une dans le Pilat et une sur les bords de Loire.

▪ Canton de Saint-Germain-Laval (Souternon)

Au bourg, **la croix de la place de l'église** a disparu depuis quelques années. Elle avait un fût daté de 1764. Le croisillon, début XVI^e siècle, est déposé dans l'église. Le groupe traité en hauteur mesure 45 cm de haut et 30 cm de large. Le visage de la vierge est fermé, elle a les mains jointes, dans une attitude de recueillement.

La croix des Charmilles, à l'extérieur du bourg, au bord d'un chemin, a été mutilée depuis l'inventaire de Louis Bernard. Aujourd'hui, un croisillon en fer remplace l'ancien décoré d'une Pietà. Au mois de mai, les habitants de Souternon s'y rendaient en procession.

▪ Canton de Saint-Just-en-Chevalet dans les monts du Forez (Juré)

La croix de Saint-Just, datant de 1502, se trouve au bord de la départementale D 1. Située, autrefois, au bord du chemin de Saint-Just, elle fut sauvée par M. Demure. Elle est en granit, sur le rebord de la tablette est inscrit : **Route de Lyon MVCII**. Le croisillon haut de 1 m, de coupe octogonale, porte le Christ et une Pietà qui, exceptionnellement, tient la tête du Christ du côté gauche. Un bras et une jambe du Christ sont cassés. Le groupe, haut de 40 cm, est situé côté est. La Piété s'insère étroitement en deux corps regroupés sur eux-mêmes pour offrir à l'observateur un débordement aussi réduit que possible, et éviter de rompre la ligne harmonieuse du croisillon.

▪ Canton de Boën (Saint-Laurent-sous-Rochefort)

Sur la place de l'église s'élève **la croix monumentale de l'ancien cimetière**, en grès dur, datant de 1520. Le fût rond et conique, haut de 4,35 m porte la statue de Saint Laurent, patron de la paroisse. Le croisillon, haut de 1,60 m, porte le Christ à l'avant, saint Pierre, sainte Anne, la Vierge au nord, deux saintes femmes, au sud, et une Pietà au revers. Le sculpteur a travaillé principalement les détails sur le Christ : côtes, barbe, visage.

▪ **Canton de Saint-Bonnet-le-Château :**

(Merle)

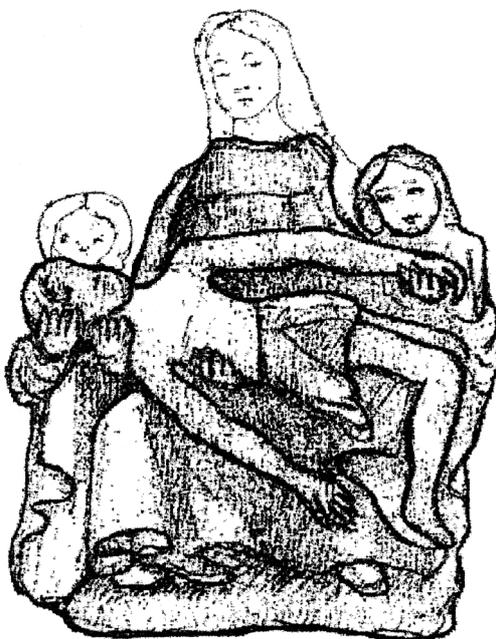
Au bourg, devant l'église, se dresse **la croix de l'ancien cimetière**, en granit, du début XVI^e siècle. Classée monument historique en 1951, cette croix est surtout remarquable par la présence sur le dé d'une Pietà sur un siège à arcature. Lors du déplacement de la croix, quelques changements sont survenus : la pierre des morts, devant le socle, était autrefois à mi-socle, le fût rond et conique est un peu écourté, la Pietà est face au levant, à l'église, alors qu'elle devrait être à l'ouest. L'artiste a résolu le problème du débordement en procédant à l'enroulement du corps transversal du Christ autour de la colonne. Le support de la Pietà est formé d'une arcature en triptyque, élément fréquemment utilisé dans l'art roman, symbolisant le temple de Salomon. L'art gothique tardivement apparu en Forez, permet d'observer ce mélange d'art roman, arcature, et d'art gothique, la Pietà. Le groupe est traité par l'artiste de façon massive et trapue.

Cette croix est riche en symbolique chrétienne :

La croix est le fil conducteur entre la grâce divine, symbolisée par le groupe sculpté au croisillon, et le drame immuable de la mort de l'être humain, représenté par la pietà au bas de la croix.

(Saint-Nizier-de-Fornas)

Brassolard base d'une croix sur un mur de clôture représentant une Pietà du début XVI^e siècle. A l'époque de Louis Bernard, le groupe comportait saint Jean et sainte Madeleine et se trouvait dans une maison. Le groupe est haut de 50 cm et large de 40 cm. Le visage de la Vierge a disparu, ainsi que celui des personnages. Le travail du drapé est finement réalisé. Le haut du corps du Christ repose, sur les genoux de sa mère, horizontalement, exhibant son torse blessé, les jambes pendantes, reposant ses pieds meurtris sur le sol.



Restitution de la pietà de Brassolard

(dessin de Louis-Pierre Gras)

Chazots, croix de granit du début du XVI^e siècle encastrée dans un banc de pierre. Le fût rond conique mesure 2,68 m sur sa tablette. Le croisillon, resté cassé pendant 40 ans, a été

restauré en 1939. Le croisillon, haut de 1,05 m, porte le Christ entre deux saintes femmes et une vierge de Piété avec saint Jean et sainte Magdeleine. Le groupe est disposé frontalement en extension, librement allongé, absorbant largement le montant inférieur du croisillon. Les plis de la robe de la Vierge sont finement travaillés.

- **Canton de Saint-Etienne** (Saint-Victor-sur-Loire)

A Faverange, sur la route de Roche-la-Molière, petite croix récente, de 1 m 20, dont Louis Bernard a sculpté le croisillon dans un bloc de ciment frais. De facture moderne, la Pietà, haute de 20 cm, est orientée à l'est. Louis Bernard, s'inspirant de celle de Juré, a positionné le Christ sur le bras gauche de la Vierge.

- **Canton de Rive-de-Gier** (Saint-Paul-en-Jarez)

La croix en granit, haute de 1,50 m, sans date, se dresse au bord de la route départementale D 7. Elle semble de facture moderne. La Pietà, de 35 cm de haut, est orientée à l'est. La Vierge a les mains jointes et ne tient pas le Christ. La sculpture est sobre.

La discrète présence des Pietà en Forez

La France est riche en représentation de la Vierge de piété sur les croix de pierre, en iconographie sur calvaire, croix monumentale, croix de chemin, croix de cimetière, croix de chapelle. Les inventaires Mérimée et Palissy du ministère de la Culture en recensent 194. Ces inventaires sont lacunaires puisqu'il manque, entre autres, celles de la Loire.

La Bretagne est la plus riche en pietà sur croix : 113 représentations du XV^e siècle au XVIII^e siècle, sur granit. La forte tradition maritime génératrice de drames, transformant les mères bretonnes en mères souffrantes, si proches de la douleur de la Vierge, est sûrement à l'origine de cette forte implantation du thème de la Pietà dans cette région. **Lorraine** : 45 représentations datant du XVI^e au XIX^e siècle. **L'Alsace** : 17 représentations dont les époques s'échelonnent du XVII^e au XIX^e siècle. **Limousin**: 6 représentations XVI^e au XVIII^e siècle. **Bourgogne** : 3 sculptures sur pierre du XV^e au XIX^e siècle. **Haute-Normandie** 3 représentations datant du XVI^e au XIX^e siècle (calcaire). **L'Aquitaine** : 2 représentations datant des XVI^e et XVII^e siècle. **Auvergne** : 2 sculptures (andésite-aranite) datant des XV^e et XVI^e siècles. **Centre** : 2 datant du XV^e siècle. **Pays-de-Loire** : une datant du XVIII^e siècle.

En Forez, il existe 18 représentations, (tableaux, statues) de la Pietà et 9 sur des croix. La discrète présence des Pietà sur les croix en Forez peut s'expliquer par :

- leur destruction lors de la Révolution ou lors des aménagements urbains.
- L'absence de sculpteurs confirmés et la difficulté représentée par la taille d'une telle composition.
- En Forez, comme en Auvergne, les traditions et coutumes antiques sont fortement présentes.

L'image de la Vierge est restée comme la représentation de la déesse-mère, symbole de maternité, fertilité et de protection. Le culte de la Vierge s'est exprimé principalement dans des représentations moins dramatiques : Vierge en majesté, couronnement de la Vierge, Vierge protectrice...

Conclusion

Pietà ornementale et isolée ou Pietà en croix, nul doute que la profusion d'œuvres aussi diverses soit le reflet d'une grande ferveur spirituelle dans une période troublée par les mutations politiques et religieuses : guerres, maladies, famine. De cette vision quotidienne de la mort, des souffrances perpétuelles, est née une dévotion différente tournée vers les émotions et les douleurs terrestres. Cette nouvelle sensibilité religieuse a eu une influence déterminante sur l'art. Création

de l'art gothique germano-français, la figure de la Pietà est l'expression la plus fidèle et sensible de la sculpture du XV^e siècle finissant, traduisant dans la pierre la pensée et les croyances de cette époque charnière.

C'est durant cette période que les artistes foréziens, sensibles au même sentiment qui animait les premiers sculpteurs de Dieu, laissèrent parler leur cœur en travaillant la pierre, et créèrent, dans l'anonymat de leur atelier, ces œuvres poignantes que nous admirons aujourd'hui.

Mireille Busseuil

Bibliographie

- Louis Bernard, *Les croix du Forez*, 1975.
- Louis Réau, *Iconographie chrétienne*, 1957.
- *Inventaire Mérimée et Palissy* du ministère de la Culture gracieusement communiqués par les différentes D.R.A.C. des régions de France.



Dessin de Louis-Pierre Gras (archives Diana)

Au bois de la Fouillouse, il y a des voleurs...

Je me souviens, certes vaguement, d'une alerte chansonnette apprise sur les bancs de l'école dont le refrain avertissait de la mauvaise fréquentation des bois de la Fouillouse aux temps anciens. Comme dans la plupart des forêts, «monde à l'envers» selon Fernand Braudel¹, sévissaient sous le couvert des arbres nombre de malfaiteurs, malandrins, détrousseurs et autres vide-goussets.

Au bois de la Fouillouse (bis)
Il y a des voleurs (bis)
Il y a des voleurs,
Trin, trin, trin la derine,
Il y a des voleurs !

C'est à une autre catégorie de «délinquance forestière» qu'est dévolu mon propos, inspiré par quelques feuillets extraits de : *Ordonnance de Louis XIV, roy de France et de Navarre, sur le fait des Eaux et Forests ; vérifiée en Parlement et Chambres des Comptes ; augmentée des Édits, Déclarations et Arrêts rendus en conséquence jusqu'à présent. À Paris, par la Compagnie des Libraires Associés, M. DCC. XXVI (1726), avec Privilège de Sa Majesté. Les pages 101 à 106 de cet ouvrage énoncent un Arrest du Conseil d'État du Roy, en date du 9 septembre 1692, concernant précisément des malversations commises dans les bois de la Fouillouse, en Forez, mais ces exactions sont d'ordre écologique pour emprunter un terme plus récent (XIX^e siècle). Résumons d'abord le contexte de la législation forestière en vigueur en cette fin du XVII^e siècle.*

Tout au long du Moyen-Âge, la population française a normalement satisfait ses besoins en bois de construction et de chauffage. La forêt médiévale, au demeurant réserve de gibier, est importante et relativement bien entretenue. Elle couvre environ 35% du territoire national. Dès le début du XVI^e siècle, nombre de citadins, particuliers et artisans, se plaignent d'un mauvais approvisionnement en bois et de l'inflation galopante des prix du marché. La raison de cette pénurie tient d'abord dans l'essor démographique, mais elle est aussi imputable aux besoins croissants des chantiers navals, à ceux des industries verrières et métallurgiques qui, à elles-seules, consomment le sixième des bois disponibles dans le royaume. Afin de promouvoir la sylviculture, François I^{er} prend successivement de sévères ordonnances (1516, 1517, 1519). Le roi-chevalier contraint notamment les communautés religieuses, gros propriétaires de domaines forestiers, à obtenir l'autorisation des parlements pour vendre leurs bois de haute futaie (1537) ; il délègue, dans les forêts royales ou privées, des inspecteurs ayant

1 - Braudel, F. : L'identité de la France, tome 1, p. 128 et suivantes, Arthaud-Flammarion, Paris, 1886.

mission de prendre sur le champ des mesures de sauvegarde, voire de déférer à la justice royale les contrevenants. Les remous anarchiques des guerres de religions, les difficultés du Trésor royal, annihilent cette organisation scrupuleuse protégeant les espaces boisés. Sous Henri IV et son fameux ministre Sully, un redressement réglementaire est mis en œuvre. Il est lent et incomplet, malgré la création d'une surintendance générale des Eaux et Forêts. Ni Richelieu, ni Mazarin n'enrayent la décadence de la forêt française qui, au début du XVIII^e siècle, n'occupe plus que 25% du territoire national².

Il revient à Colbert, surintendant avisé du Roi-Soleil, de réformer la gestion des forêts. La grande Ordonnance des Eaux et Forêts édictée par Louis XIV depuis son château natal de Saint-Germain-en-Laye, en août 1669, fixe des règles précises de production et d'exploitation du bois et confère aux forestiers royaux des pouvoirs étendus.

Les fonctionnaires des Eaux et Forêts s'échelonnent selon trois niveaux hiérarchiques. Au sommet, le Grand Maître assure l'exécution des ordonnances royales, voire participe à leur élaboration. Il assume la direction suprême de l'exploitation de toutes les forêts du royaume, exerce la justice dans son tribunal à Paris, la «Table de marbre³». Ce haut fonctionnaire est assisté d'un lieutenant général et de commissaires. À l'échelon intermédiaire, les «Maîtres particuliers», lieutenants et autres greffiers, également administrateurs et juges, sont associés à des receveurs du Trésor (perceptions des droits et amendes) et à des topographes (levés des plans de parcelles fixant l'assiette de l'impôt). Au bas de cette pyramide fonctionnelle, dévolus à des circonscriptions locales, les «gruyers» ou «verdiers» commandent à une troupe de sergents et de gardes.

Voici le texte de l'Arrest précité qui fait défense aux Officiers des Tables de Marbre, de recevoir les appellations des Sentences et Jugemens des Grands Maîtres des Eaux & Fôrests.

Extrait des Registres du Conseil d'État⁴.

«Le roi est informé que le sieur Ribier de Villeneuve, Grand Maître, enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts de France pour les territoires des Lyonnais, Forez, Beaujolais, Auvergne, Provence et Dauphiné, procédant à des visites (d'inspection) dans le comté de Forez, avec les officiers et gardes dudit comté, a relevé quantité de délits et autres malversations commises dans les forêts de Sa Majesté. Il a notamment constaté des infractions à l'Ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669, dans les bois de particuliers, de sorte qu'il a rendu plusieurs sentences, les 20, 21 et 30 octobre 1691. Celles-ci condamnent Louis Cillon, Mathieu Dumas, Pierre Dupré, Benoît Moulin et plusieurs autres habitants de la paroisse de la Fouillouse, à 933 livres d'amende pour avoir coupé leurs taillis avant l'âge de dix ans et n'y avoir pas laissé le nombre de baliveaux prescrits par ladite ordonnance (il s'agit d'arbres réservés au

2 - De l'ordre de 22% à l'heure actuelle.

3 - Le nom vient d'une large table de marbre noir placée dans la grande salle du Palais de justice au XVI^e siècle.

4 - Pour faciliter la lecture de cet arrêt royal, nous avons adapté sa rédaction dans le langage contemporain.

sein des taillis pour une croissance en futaie dans le contexte d'un reboisement naturel). La plupart des contrevenants n'ont laissé aucun baliveau en place. François Allou, ci-devant (ex-) fermier (receveur) de la rente de la châtellenie de la Tour-en-Jarez, appartenant à Sa Majesté de 1681 à 1687, devra verser 12 000 livres d'amende pour avoir, lui ou ses métayers, exploité dix arpents (environ 5 000 m²) de taillis hors de son domaine et sans avoir, lui aussi, réservé le nombre de baliveaux prescrits par l'ordonnance royale. Tous les contrevenants sont condamnés à remettre les lieux en l'état requis ainsi qu'à des dommages-intérêts, sauf à faire appel de cette décision. Léonard Cibot et Pierre Joannin, ci-devant fermiers (receveurs) des rentes et redevances de la châtellenie de Saint-Héand sont solidairement condamnés à une amende de 7 768 livres, à la restitution (remise en l'état requis) et à 520 livres de dommages-intérêts pour avoir laissé couper, il y a dix ans (en 1682), sans l'autorisation du Conseil, au préjudice de l'article I du «Titre des assiettes et ventes des bois» de l'ordonnance de 1669, vingt-six arpents (environ 13 000 m²) de taillis dans les bois de François Charret, lequel préjudice est estimé à vingt livres par arpent. Le justiciable est également condamné à verser : 440 livres pour avoir coupé vingt-huit chênes de deux à trois pieds de tour (périmètre du fût) ; 3 520 livres pour avoir coupé trois cent soixante baliveaux subsistant dans les taillis ; 560 livres pour avoir coupé, avec les taillis, cinquante six baliveaux, estimés 10 livres chacun ; 1 290 livres pour avoir simultanément coupé cent vingt-neuf baliveaux, également estimés à 10 livres chacun ; 1 270 livres pour avoir aussi coupé cent vingt-sept baliveaux (toujours selon un tarif unitaire fixé à 10 livres).

«Le Grand Maître donne acte au sieur de la Rochemaché de son abdication (renoncement forcé) des offices de Maître particulier et de capitaine des chasses du comté de Forez dont il était jusqu'alors pourvu pour ne pas avoir sanctionné de lui-même les dégradations constatées par défaut de procès-verbaux et de visites. Il le condamne à 7 000 livres de réparations, dommages-intérêts et dépens. Le Grand Maître condamne en outre les religieuses de Jourcey à 1 200 livres d'amende, avec réparations et dommages-intérêts pour avoir coupé, sans autorisation, leurs bois de hautes futaies et les avoir réduits en taillis sans réserver le quota de baliveaux imposé. Il leur enjoint pour l'avenir de se conformer à l'ordonnance précitée. Les bénédictines de l'ordre de Fontevraud (monastère de Jourcey) devront mettre en réserve le quart de la superficie de leurs bois.

«L'article V du Titre des Appellations de l'Ordonnance des Eaux et Forêts d'août 1669 stipule que le justiciable ne pourra interjeter appel du jugement d'un Grand Maître qu'auprès du Parlement (cour souveraine de justice). Pourtant, ledit François Allou s'adresse à la Table de marbre de Paris, le 22 novembre de l'an 1691, laquelle se déclare compétente selon un délibéré de trois mois, délai suspensif de l'exécution du jugement du Grand Maître. Les paroissiens de la Fouillouse obtiennent, le 27 novembre 1691, les mêmes conditions d'appel à leur condamnation. Dans leur cas, la Table de marbre ordonne que les procès-verbaux et autres pièces du jugement initial lui soient promptement apportés par le greffier

de la maîtrise particulière de Lyon, contraint par corps. Les cas de Cibot et de Joannin font l'objet d'une semblable décision judiciaire, le 29 décembre 1691. Évidemment Rochemaché suit la même procédure. Il demande, pour ce qui le concerne, que la sentence du Grand Maître soit purement cassée et annulée et qu'il soit ordonné une nouvelle inspection des forêts...»

L'extraordinaire est que la Table de marbre de Paris accepte ainsi de revoir une sentence énoncée par un Grand Maître des Eaux et Forêts puisque, selon l'ordonnance d'août 1669, elle est déclarée incompétente.

Alors, le 9 septembre 1692 :

«Sa Majesté en son Conseil casse, révoque et annule les sentences de la Table de marbre de Paris, des 22 et 27 novembre et 29 décembre 1691, ainsi que l'ordonnance de ladite juridiction inscrite au bas de la requête dudit Rochemaché, le 18 avril 1692.» Tous les justiciables en cause pourront, s'ils le désirent, interjeter appel auprès du Parlement, sinon la sentence rendue à leur encontre par le Grand Maître sera, de fait, exécutoire. Évidemment, le roi «fait défense aux officiers de toutes les Tables de marbre de recevoir, à l'avenir, les appellations (révision en appel) des sentences et jugements des Grands Maîtres et, par là-même, de contrevenir à l'Ordonnance des Eaux et Forêts du mois d'août 1669».

Et sera le présent arrêt enregistré aux greffes desdites Tables de marbre, à la diligence des Procureurs du roy en icelles ; enjoint Sa Majesté au sieurs Grands Maîtres des Eaux et Forêts de France d'y tenir la main.

Fait au Conseil d'État du roi, tenu à Versailles le neuvième septembre mil six cent quatre-vingt-douze.

Signé, Ranchin.

On ignore quelle fut la conclusion juridique de «l'affaire des bois de la Fouillouse» qui, vraisemblablement, n'empêcha pas le harcèlement des voleurs de grand chemin.

Ce document nous paraît exemplaire, de l'intérêt porté par le siècle de Louis XIV à la forêt française, en général, à celle du Forez, en particulier : intérêt économique relativement au bois, matière première essentielle tant pour la construction que pour l'énergie thermique ; intérêt fiscal, car la monarchie infatuée a grandement besoin de rentrées financières. Ce dossier est aussi significatif d'un certain dysfonctionnement institutionnel à caractère bureaucratique : dans un contexte centralisateur et féodal, les agents de l'État outrepassent volontairement ou involontairement leurs prérogatives. Enfin, reconnaissons que le contribuable français, qu'il soit alors sujet ou, plus tard, citoyen est souvent tenté d'enfreindre la loi...

Au bois de la Fouillouse (bis)
Il y a des voleurs (bis)
Il y a des voleurs,
Trin, trin, trin la derine,
Il y a des voleurs !

Roger BRIAND



AU BOIS DE LA FOUILLOUSE

Musique recueillie par Mlle Jeanne Minsmer.

Au bois de la Fouillau-se , il y a des vo-leurs ; Au
 bois de la Fouillouse , il y a des vo-leurs ; il y a des vo-
 leurs, pélerin pin - pin , pé - le - ri - ne , il y a des vo-
 leurs péle - rin pin - pin , pé - le - rin .

Au bois de La Fouillouse,
 Il y a tant des voleurs,
 Belerin trin trin trin,
 Belerin,
 Il y a tant des voleurs.

Y en a cinquante
 Autour d'un buisson...

Se disant les uns aux autres :
 "Ne vois-tu rien venir ?..."

- J'en vois venir un homme
 A cheval monté...

- Oh ! marchand, brave homme,
 As-tu de l'argent ?...

J'en ai mes peines poches,
 Aussi mes pleins gants...

- Oh ! marchand, brave homme
 Il te faut mourir...

- Donne-moi l'espace
 D'appeler mon chien...

Ma petite Lisette
 Viens me secourir..."

Le chien m'en tue quinze,
 Et le marchand cinq...

" Eh ! marchand, brave homme,
 De quoi nourris ton chien ?..."

- De la viande fraîche,
 Aussi de pain blanc...

[Variante]

- De la viande fraîche,
 Je mange les os...

-Oh ! marchand, brave homme,
 Où couche ton chien ?...

- Couche dans mon lit,
 Et moi sur la paille...

(extrait de l'ouvrage d'Albert Udry, *Les vieilles chansons du Forez*,
 recueillies par Victor Smith, St-Etienne, 1933)

LE MUSEE DE LA VIGNE DE BOEN

La ville de Boën blottie en bordure du « *doux et coulant Lignon* » possède un joyau de l'architecture néoclassique du XVIII^e siècle, le château construit par les De Punctis de la Tour sur les plans du prestigieux Michel Dal Gabbio, architecte patenté du pays d'Astrée en cette fin mouvementée du siècle des Lumières. Si la date exacte de la construction est fort justement remise en cause par des documents inédits, cela n'enlève rien à sa grâce et à ses lignes très pures ainsi qu'à ses décors intimes inspirés par la magnificence de l'hôtel de Lantenay à Dijon que M. Dal Gabbio ne cessa d'admirer au cours des études artistiques qu'il suivit à l'école de dessin de la même ville. Successivement aux mains des héritiers, cette délicieuse demeure revint, au XIX^e s., à la famille de Chabert qui s'éteignit à la mort, en 1926, de Mme la baronne. M. de Laffont, son neveu, la céda en 1935 à la ville qui s'en servit pour des besoins divers : justice de paix, école maternelle, local syndical, Eclaireurs de France, MJC etc. En 1943, le Château est classé monument historique. Cette qualité, qui normalement aurait dû protéger le bâtiment des outrages du temps et des hommes, tombe dans l'oubli. Après d'innombrables vicissitudes, la demeure est fermée au public et sert d'entrepôt à la commune pour finir dans les années 1970 en véritable capharnaüm. La pluie persiste à infiltrer une toiture très outragée, le vent violente ce qui reste des fenêtres, les planchers remontent sous l'effet de l'humidité et des champignons, les décors souffrent en silence menaçant de s'effondrer à tout instant. Cela devient scandaleux et malgré les démarches engagées par une poignée d'amoureux de ce patrimoine, c'est le silence des élus et même l'ironie et le mépris.

En 1977, la nouvelle municipalité de M. Moullier fait apparaître les possibilités que peuvent offrir les salles du Château sur le plan culturel. Une association est constituée et se met à la tâche. Elle effectue, avec l'aide de bénévoles motivés, la réfection complète des communs où les premières expositions artistiques auront lieu dès septembre 1977. Un programme très dense de travaux se met en place pour la sauvegarde du bâtiment et ne se terminera qu'en 2002. De 1977 à 1987, les entreprises vont se succéder sous la responsabilité des architectes des Bâtiments de France et des Monuments Historiques. La toiture, les fenêtres, les planchers, les décors seront restaurés à l'identique et selon des techniques adéquates. L'association continue l'animation culturelle.

En 1987, quelques membres de la société conduisent la réflexion sur l'utilisation des combles rénovés et l'idée d'organiser l'espace pour exposer le patrimoine de la vigne et du vin germe assez naturellement dans les esprits surtout qu'à cette époque, aussi, les vigneron foréziens activent les démarches pour le classement du vignoble en A.O.C. Ces cheminements conjoints s'interpénètrent intimement puisque d'une part la richesse du patrimoine mise en valeur pour la première fois confère un vecteur historique au vignoble du Forez et que d'autre part la recherche de la typicité consacrée par l'A.O.C. offre de véritables lettres de noblesse au vin des Côtes du Forez. Ces deux axes de réflexion ont été bien suivis et aujourd'hui la réalisation des objectifs précédemment cités a été parfaitement atteinte. En ce qui concerne la vigne et le vin, l'élaboration et la commercialisation des Côtes du Forez nous laisserons aux vignerons le soin d'en parler avec beaucoup plus de compétences.

Pour le Musée de la vigne, appellation qui sera d'ailleurs revue¹, les renseignements qui vont suivre constitueront l'essentiel des démarches et des actions conduites depuis 1987. La gestation peut paraître longue mais elle a été nécessaire pour conduire le projet avec prudence et pondération. Le point fort qui doit ressortir au bout de tant d'années c'est que rien n'aurait été possible sans un esprit et un travail d'équipe, le respect des compétences de chacun. Cette réalisation est le fruit d'un projet d'éducation populaire, éducation au sens que le patrimoine a permis à des citoyens très divers d'approcher, sans le savoir, l'HISTOIRE des sociétés anciennes composées de gens simples. Projet aussi qui a impliqué la population puisque la collection est constituée d'objets qui ont été offerts par les habitants, projet qui a permis de faire travailler ensemble tous les bénévoles qui, pendant 14 ans, ont donné leur temps à ce musée, projet qui a ouvert la voie à une coopération parfaite avec les élus et qui débouche aujourd'hui sur un établissement remarquable méritant qu'on s'attarde quelque peu sur son histoire.

En 1987, les dons en matériels abondent et l'installation des objets peut commencer alors dans les combles du Château. 250 m² permettent au public de venir admirer cette ébauche de Musée. Puis, de 1987 à 1997, c'est un patient travail de recherche, de présentation et de reconstitution qui occupe les heures de loisirs des bénévoles de l'association. La méthodologie se met lentement en place, faisant apparaître la

¹ Le musée s'appellera « Château de la vigne et du vin ».

plage d'HISTOIRE envisagée à travers cette collection. Ce sera 1850-1950, un siècle de la société agrovigneronne forézienne, ce qui correspond à l'apparition des ravageurs de la vigne (pyrale – oïdium – mildiou – phylloxera) et à celle de la mécanisation des années 50. La surface d'exposition évolue vers 450 m². Les visites s'intensifient, des étudiants, des professeurs, des élus de différentes collectivités commencent à s'intéresser de très près à la démarche de Boën.

Aux alentours de 1997, la municipalité de Boën, sous la responsabilité de M. Moullier, et l'association du Château envisagent une restructuration complète suite aux entrevues prometteuses avec M. de Vaulx, commissaire à la D.A.T.A.R.² qui octroie le financement de l'étude de faisabilité, avec M. Blanc, président du syndicat de défense des Côtes du Forez, avec Espace-Lignon-Forez et son président Robert Duclos, avec la SEMAFOR et son président M. Weyne. Un concours pour cette étude est lancé rapidement et c'est le cabinet Aulas-Consultant, aujourd'hui Abaque, qui l'emporte et qui est donc chargé de ce travail. L'enquête sur le terrain et la teneur du dossier présenté par Messieurs Aulas et Vacher font ressortir la justesse et la faisabilité du projet. Après avoir demandé précisions et approfondissements, la municipalité décide donc d'entamer les démarches administratives auprès des différents organismes en vue de rechercher le financement et de procéder au montage du dossier, orientation prise du fait que Boën intègre parfaitement le programme européen 5B qui accorde des aides financières pour des projets de développements économique, touristique et culturel locaux. Il s'agit donc de franchir une étape importante et, pour en faciliter l'aboutissement, décision est prise de municipaliser la totalité de la collection. D'un statut associatif, le Musée passe à un statut municipal, ce qui permet en outre de pérenniser l'ensemble du patrimoine et donc de le sauvegarder de façon absolue au cas où l'association viendrait à disparaître pour une raison ou une autre.

Le travail administratif se révèle précis, très approfondi et long dans le temps, plus de deux ans. Mais après de nombreuses démarches, de démonstrations circonstanciées, après une multitude de dossiers et de retouches ponctuelles, le projet de restructuration aboutit et il est officiellement soutenu par un financement croisé très encourageant qui peut se décliner de la façon suivante : Europe/Etat/Région/Département = 80% de subvention. Restent 20% à la charge de la commune qui accepte d'engager les travaux. Il semblerait, dans un premier temps, que la dépense soit lourde pour une commune de l'importance de Boën ? Il faut cependant moduler ou modérer l'argument. On peut penser que grâce à cet équipement Boën existe en notoriété, et surtout prendre en compte ce que l'on appelle l'économie diffuse, celle développée par un passage substantiel de visiteurs en direction des structures d'accueil, de la vente des produits du terroir, du commerce en général. Nous ne parlerons pas des emplois nécessaires à la structure. L'année 2000 voit le démarrage du chantier en gros œuvre et muséographie.

En ce qui concerne le premier point, l'obtention des subventions est liée à des contraintes formelles, à savoir la sécurité et l'accessibilité du public qui doit bénéficier de toutes les garanties. A cet effet tout a été prévu en cas d'incident pour l'évacuation et la sauvegarde des visiteurs : circulation balisée, escaliers de secours, sécurité électrique, désenfumage. Pour le confort, les visiteurs pourront accéder au Musée par un ascenseur et, pour les personnes à mobilité réduite, il y aura même des « monte-handicapés » qui permettront de franchir certains passages.

Dans le deuxième point, la muséographie retiendra toute l'attention. Elle n'est surtout pas une exposition d'objets organisée par thème ou chronologique, ce que l'on voit dans la plupart des musées. Elle répond au contraire aux attentes du public, aux critères les plus actuels, elle raconte car très ciblée dans le temps (1850-1950), car très interactive par ce qu'elle contient : reconstitutions, bandes-son, vidéos, photos, expériences, manipulations. Elle permet aussi une triple lecture car elle conte aussi bien l'histoire de la vigne et du vin que l'histoire de la société agrovigneronne, sans oublier l'histoire générale de la province du Forez. C'est un outil pédagogique réel et sa surface passe de 450 m² à 800 m² avec un espace d'accueil pour les classes en collaboration avec la ferme-école de Marcilly ou en relation directe avec l'accueil des non-voyants qui disposeront d'un mur d'objets à leur disposition. Mais le projet n'est pas fermé, il sera en constante évolution. Les années futures verront son perfectionnement et son extension car la municipalité a déjà fait l'acquisition de bâtiments proches du Château. Le chantier est ouvert et vaste et les jeunes générations pourront y travailler encore longtemps. Le Musée sera ouvert toute l'année sauf les lundis, les 24 et 25 décembre, 1^{er} janvier et 1^{er} mai, de 14 h 30 à 18 h 30. L'inauguration-ouverture en est prévue le 30 mars 2002. Venez alors le visiter ... ensuite nous comptons sur tous nos lecteurs pour porter la bonne parole. Merci !

Antoine Cuisinier

² Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

GROGNARDS DU CANTON DE SAINT-JEAN-SOLEYMIÉUX

Alors que les derniers survivants de la Première Guerre Mondiale disparaissent un à un, tous centenaires, il peut être intéressant de se pencher sur d'anciens combattants d'autres guerres, maintenant bien lointaines, mais pourtant fort sanglantes et qui marquèrent les mémoires et les manuels scolaires.

La première hécatombe de l'époque contemporaine

Les campagnes napoléoniennes, commencées il y a deux siècles, ont constitué un terrible choc à l'échelle européenne. Les bilans des démographes sont affolants : alors que les campagnes révolutionnaires ont tué de 400 000 à 800 000 hommes, les guerres de l'Empire ont fauché de 800 000 à 900 000 autres malheureux... Soit un total oscillant entre 1 200 000 et 1 700 000 victimes, c'est-à-dire très proche du bilan de 1914-1918 pour une période beaucoup plus longue certes mais dans un pays beaucoup moins peuplé, même élargi au « Grand Empire »... La mortalité globale dut être de l'ordre de 40% des combattants !¹

Ces campagnes meurtrières n'ont épargné ni les Foréziens des villes, ni ceux des champs. Si l'insoumission permit à un assez grand nombre d'entre eux d'y échapper, beaucoup périrent et un certain nombre, difficile à évaluer, survécurent. Effectivement, le prélèvement humain fut important² puisque, de 1806 à 1815, le département de la Loire aurait fourni plus de 15 000 hommes aux armées de Napoléon. Surtout, à la fin de 1815, 4550 d'entre eux, environ, avaient regagné leurs foyers³... Si ces chiffres ne donnent qu'un ordre de grandeur, nos évaluations personnelles portant sur certaines levées de conscrits sous l'Empire révèlent une hécatombe. Exemple parmi d'autres, sur 130 conscrits de la Loire partis au 12^{ème} de ligne en 1809, 53 sont morts ou disparus quatre ans plus tard : on retrouve cette funeste proportion de 40% de perte.

Situé loin des frontières, le Forez n'a pas de tradition militaire comme il pouvait en exister dans d'autres régions françaises. En 1818, M.J. Duplessy écrit⁴ : « *Ce caractère de douceur et de calme que nous remarquons chez les Foréziens, les rend peu portés à la vie militaire si éloignée des habitudes qui naissent des paisibles travaux de l'agriculture et du commerce...* » Toutefois, si la proportion de réfractaires *stricto sensu* n'était pas toujours, sur le papier, énorme, le grand nombre de déserteurs en route – c'est à dire lorsque les conscrits étaient conduits aux dépôts des régiments – puis au sein des unités avait de quoi inquiéter les autorités : en fait, selon les statistiques préfectorales, près de 90% des Foréziens obéissaient à l'ordre d'appel mais, d'après divers sondages et calculs personnels, il était fréquent que la moitié des appelés désertât dans les semaines suivant leur incorporation !⁵ Mais, pour ceux qui restaient dans le rang, les misères ne faisaient que commencer...



1806.



1806.

¹ La plupart des historiens s'entendent sur cet ordre de grandeur.

² Surtout par rapport aux époques antérieures : l'Ancien Régime s'appuyait sur une armée professionnelle avec un embryon de « conscription », la milice.

³ *Essai statistique sur le département de la Loire*, Montbrison, 1818, p.134.

⁴ *Idem*.

⁵ Chambon (Pascal), *Le poids de la conscription (1809-1810)*, Village de Forez N°37 et *La répression de l'insoumission sous le Premier Empire*, Village de Forez N°60.

La médaille de Sainte-Hélène

En 1857, plus de quarante ans après les faits, l'Empereur Napoléon III décide de récompenser les soldats de la Révolution et de l'Empire, voulant signifier à la fois une continuité entre la République⁶ et le régime établi par son oncle Napoléon I^{er} mais aussi récupérer une partie du prestige de ce dernier en se déclarant une fois encore son héritier politique. C'est pourquoi l'administration impériale s'attelle au recensement des survivants des campagnes de 1792 à 1815 soit de la proclamation de la République au lendemain de Valmy jusqu'à la catastrophe de Waterloo. Au total, ce sont environ 390 000 hommes qui seront repérés, identifiés puis récompensés⁷.

Le cadre de notre recherche a été le canton de Saint-Jean-Soleymieux dans ses limites actuelles soient treize communes : Boisset-Saint-Priest, La Chapelle-en-Lafaye, Chazelles-sur-Lavieu, Chénereilles, Gumières, Lavieu, Luriecq, Margerie-Chantagret, Marols, Montarcher, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Jean-Soleymieux et Soleymieux. Sous le Premier Empire, ce même canton compte seize communes car Saint-Thomas-la-Garde n'appartient pas encore au canton de Montbrison. De plus, existent alors les communes de la Montagne-en-Lavieu et la Rivière-en-Lavieu. Il s'agit là d'un canton étagé des coteaux jusqu'aux crêtes, assez représentatif de la Montagne forézienne. Lorsque le recensement des survivants des guerres de la Révolution et de l'Empire y est mené en 1857, trente anciens soldats sont repérés, l'un d'eux décédant avant le 21 mai 1858. La ventilation par commune est la suivante :

- 13 à Saint-Jean-Soleymieux (734 habitants en 1809)
- 5 à Luriecq (1084 habitants en 1809)
- 4 à Chénereilles (572 habitants en 1809)
- 4 à Chazelles-sur-Lavieu (770 habitants en 1809)
- 2 à Marols (774 habitants en 1809)
- 2 à Gumières (1141 habitants en 1809)

Malheureusement, les renseignements collectés sont maigres, les unités dans lesquelles ont servi ces hommes sont rarement précisées, leur métier manque presque toujours. La finesse du recensement variait très probablement selon les communes puisque, par comparaison, ces informations figurent pour la presque totalité des anciens combattants de Montbrison, au nombre de 64 ; notons que cette ville comptait 5400 habitants en 1809, la proportion d'anciens combattants – recensés – est sans commune mesure avec celle des villages du canton montagnard de Saint-Jean-Soleymieux. Plusieurs raisons à cela : Montbrison est le chef-lieu de préfecture sous l'Empire, l'insoumission y est donc plus faible ; pour beaucoup de notables, même royalistes, donner un fils à l'armée est un gage de soumission au régime ; enfin, la population de la Plaine du Forez est bien moins rétive que celle de la Montagne.

En ce qui concerne les survivants du canton de Saint-Jean-Soleymieux, seuls les cas qui suivent sont plus riches en renseignements. A Soleymieux, Jacques Chassagneux, né en 1793, a servi au 13^{ème} de ligne et au 18^{ème} dragon durant les Cent-Jours. Dans la même commune, Pierre Chassagneux a servi au 4^{ème} voltigeur de la Jeune Garde alors que Pierre Fréry combattait au 3^{ème} dragon et au 100^{ème} de ligne. A Gumières, Jacques Rey, né en 1789, a figuré dans les rangs du 1^{er} léger de 1813 à 1816 alors que Mathieu Dulac - ce dernier signalé comme cultivateur mais ses compagnons d'armes devaient l'être aussi pour la plupart – servait aux 23^{ème} et 84^{ème} de ligne durant la même période. Fréry, Dulac et Rey ont pu combattre à Waterloo puisque les 1^{er} léger, 84^{ème} et 100^{ème} de ligne y participèrent.

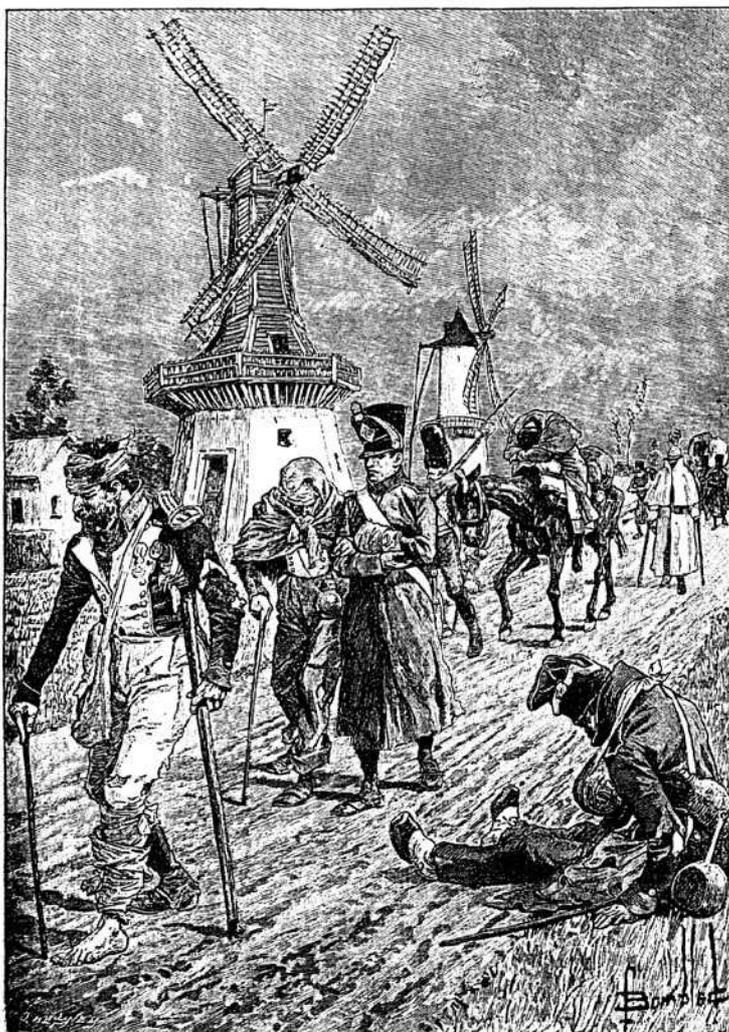
⁶ Alors que « *Napoléon le petit* » a pris le pouvoir en abattant – dans le sang - la Seconde République en 1851...

⁷ Un site Internet, stehelene.org, permet de consulter une grande partie des dossiers des médaillés, les archives du département de la Loire ayant été dépouillées en totalité.

Le peu de traces des morts dans l'état-civil

Cette quête de ceux qui survivaient près de 50 ans après les faits ne pouvait que nous conduire à chercher les maigres traces subsistant dans les archives communales de ceux, nombreux, qui périrent durant les campagnes napoléoniennes. Un sondage dans les registres d'état-civil de deux communes voisines, Chazelles-sur-Lavieu et Gumières, montre la rareté des mentions de soldats morts au cours de ces campagnes.

A Chazelles-sur-Lavieu, la consultation des registres de la période 1808-1817 ne nous a permis de trouver que trois extraits mortuaires de combattants du Premier Empire. Il s'agit de trois jeunes qui sont morts au cours des années 1811, 1812 et 1813 soit lors des dernières campagnes impériales. Le premier, Jean-Baptiste Ravel, est décédé en Allemagne, à l'hôpital militaire de Mayence – alors chef-lieu du département du Mont-Tonnerre – le 4 décembre 1811, à l'âge de 25 ans alors qu'il servait dans la 4^{ème} compagnie du 4^{ème} bataillon du 2^{ème} de ligne. Le second, Jacques Large, 20 ans, meurt à Anvers le 19 novembre 1812 à 2 heures du matin... Il était fusilier dans la 4^{ème} cohorte de la Garde Nationale. Le troisième est lui aussi fusilier dans la même cohorte de la Garde Nationale, précisément dans la 2^{ème} compagnie, il succombe dans l'actuelle Belgique, à l'hôpital militaire de Malines le 6 décembre 1813 « *par suite de fièvres* ». Il s'appelait Georges Lyonnnet. En ce qui concerne Gumières, nous n'avons pu repérer – heureusement ? – qu'un combattant. Il s'agit de Jean Mure, mort « *par suite de fièvres* » le 27 du mois de février 1810 à l'hôpital militaire de Trévise en Italie. Il servait dans la 2^{ème} compagnie du 4^{ème} bataillon du 1^{er} régiment d'infanterie légère.



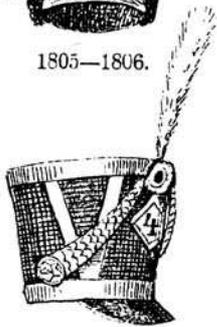
Lorsque nous possédons l'âge des soldats, nous remarquons qu'il s'agit à chaque fois d'hommes très jeunes, sans doute des conscrits nouvellement enrôlés. De même, ces décès ne sont, semble-t-il, pas directement imputables au feu de l'ennemi : les *fièvres* sont la dénomination générique de nombres d'affections qui frappent les soldats du XIX^{ème} siècle. Il est symptomatique que l'administration transmette des actes de décès d'hommes qui sont morts en dehors des phases de combat car, lors de ces boucheries que constituent les batailles napoléoniennes, l'hécatombe est telle que nul ne se soucie d'établir des extraits mortuaires... Les unités d'infanterie légère et d'infanterie de ligne auxquelles appartiennent ces hommes constituent la masse de manœuvre des armées impériales, la cavalerie, l'artillerie, le génie et la Garde recrutant beaucoup moins d'hommes : une grande partie des conscrits foréziens étaient incorporés dans le 4^{ème} léger sous le Premier Empire, des cadres de ce régiment participant d'ailleurs longtemps au conseil de recrutement. Le 1^{er} léger, lui aussi, recevant des jeunes de la Loire, on remarque que deux Gumiérots cités plus haut ont appartenu à cette unité. Les régiments d'infanterie légère étaient souvent levés dans les régions montagneuses et acceptaient plus facilement des soldats de petite taille, deux critères convenant bien aux conscrits foréziens du XIX^{ème} siècle...

D'autres servent dans des unités levées après la Campagne de Russie comme les deux malheureux Chazellois morts fin 1812 et début 1813 qui ont servi dans la 4^{ème} cohorte de la Garde Nationale constituée par des hommes âgés de 20 à 26 ans originaires des départements de la Loire et du Rhône. Cette cohorte participait à la constitution du 154^{ème} de ligne, décidée le 12 janvier 1813 et devant s'organiser à Munster, département de la Lippe. Morts de maladie ou d'épuisement en Belgique, ces deux hommes étaient donc appelés à servir en Allemagne. Un survivant de 1857 résidant à Soleymieux, lui, a servi dans la Garde Impériale. Plus précisément, il fut au 4^{ème} voltigeur, formé le 10 février 1811 à partir du 2^{ème} de conscrits-chasseurs et appartenant à la Jeune Garde. Enfin, signalons que deux anciens combattants de cette même commune – J. Chassagneux et P. Fréry - ont servi alternativement dans l'infanterie puis la cavalerie pour l'un et inversement pour l'autre !

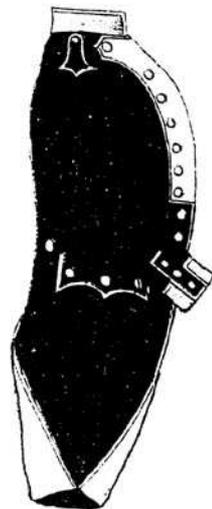
On aimerait en savoir plus sur les campagnes de ces hommes, sur les extraordinaires – et terribles - aventures personnelles qu'ils avaient vécues. Eux, les survivants, alors qu'une grande partie de leurs condisciples périrent dans les campagnes du « Petit Tondou », ils purent sans doute raconter, pour certains peut-être jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, à leurs descendants d'étonnants souvenirs des campagnes d'Espagne, d'Allemagne, de Russie ou de France... Aujourd'hui, ce qui reste de leur parcours dans les archives sont autant d'éléments qui peuvent permettre au curieux de remonter dans le temps.



1805—1806.



1812.



Habit de fusilier.
1803.



Veste 1803.



Bonnet de police.
1805.



Habit de grenadier.
1806.



1810.



1812.

Pascal Chambon

Tableau de la vie quotidienne à Montbrison au 17^e siècle :

*Traité et composition
entre les maîtres chirurgiens
et les médecins*

saignare... purgare...

Un homme mort n'est qu'un homme mort et ne fait point de conséquence ; mais une formalité négligée porte un notable préjudice à tout le corps des médecins.

Molière, *l'Amour médecin*, acte II

Il est toujours plaisant, mais surtout enrichissant de découvrir à la lecture de minutes notariales, supports incontournables et fidèles de la vie quotidienne, un aspect spécifique mal connu voire inconnu de celle-ci et pénétrer ainsi plus avant dans "l'autrefois" de la cité. L'acte suivant apporte quelques éléments particuliers quant aux relations qu'avaient entre eux ceux qui, en ces temps, étaient en charge de la santé publique : médecins et chirurgiens.

La minute - Première partie

Maître Etienne Thoynet, un des notaires réservés¹, par cet acte du 11 octobre 1680² qu'il intitule *Traité et composition passés entre les maîtres chirurgiens et médecins de la ville de Montbrison*, après l'exposé d'un différend né entre les maîtres jurés chirurgiens et certains médecins, rapporte les conditions qui conduisirent à une heureuse bien que difficile conclusion de cette querelle pendante, tout en respectant les nouvelles prescriptions administratives en cours.

Pardevant le notaire royal... ont comparu sieurs Philippe Brugière, François

¹ Maître Thoynet, ancien notaire réservé, conseiller du roi, procureur du roi au bailliage et sénéchaussée de Forez, étude sise à l'angle des rues Chenevotterie et Simon-Boyer.

² Fonds des notaires, archives de la Diana, Montbrison.

Boisleu, Antoine Périer et Louis Marchand Desurtier, anciens maistres chirurgiens jurés de la présente ville de Montbrison lesquels ont dit et exposé que par les patentes de sa majesté donné en faveur de l'hospital général des pauvres renfermés de lad. ville il a esté ordonné que tous les arts et métiers dud. Montbrison notamment ceux de chirurgie et pharmacie seraient jurés en ausmonant par chacun des maistres ausd. arts ce quy serait réglé par les sieurs recteurs et administrateurs dud. hospital lesdites lettres confirmées par arrest de nos seigneurs du grand conseil du 12 avril 1672 rendu arrest de Saint-Luce chirurgien de la ville de Lyon lieutenant provincial pour led. art de chirurgie oposant à lad. Jurande

Par lequel arrest il a esté ordonné qu'il serait faict des réglemens conformément aux autres villes

*quy ont depuis estées dressés approuvés par les sieurs médecins de lad. ville ommologués du consentement de Monsieur le procureur du Roy par Monsieur le Président lieutenant général et juge domanial susdit pays de Forest au préjudice de laquelle jurande **Jean Marteau dit la Rigaudière, Hugues Gantin, Germain Silvain, Jean Baptiste Berthier, Claude de la Roue et Balthazar Chanteloze** sans avoir subi aucun examen ny faict chef-d'oeuvre dudit art se sont establis dans lad. ville et y pratique depuis plusieurs années led. art de chirurgie ce en quoy aurait obligé lesd. Brugière, Boisleu, Perier et Desurtier de se pourvoir en*

justice et en vertu dud. arrest d'appel par eux obtenu de nos seigneurs du parlement du 29 may dernier y faict inthimé lesd; susnommés par exploit de Lapailge huissier du 25 juin en suivant lesquels de leur part et prétendaient soustenir qu'ayant au désir desd. lettres patentes payé et ausmoné le droit accoutumé aud. hospital en rapporte la quittance et longtemps auparavant ycelle pratique en la présente ville led. art de chirurgie au vu et au su desd; Brugière et consorts sans trouble ny empêchement cela leur suffisait pour leur établissement et équivalait à l'examen qu'on pourrait exiger d'eux pour reconnaître leur capacité et estre agrégés à lad. jurande et plusieurs autres raisons...

La corporation et jurande des chirurgiens (barbiers, apothicaires, perruquiers) était depuis assez longtemps déjà présente et organisée à Montbrison. Des règles établies ou plutôt des coutumes régissaient la pratique de la chirurgie. Elles faisaient la partie belle aux gens en place créant des "dynasties professionnelles" car l'apprentissage (trois ans à Montbrison), les qualités et connaissances des aspirants à la pratique de cet art découlaient du seul jugement des jurés, leurs "pairs", lors du "chef-d'œuvre" présenté. L'agrément ne réclamait plus que l'*ausmone* à faire par chacun, en espèces sonnantes, par-devant *les sieurs recteurs et adminstrateurs dudit hospital*.

Le terme de chirurgien ne doit abuser personne. Au 17^e siècle et dans une petite ville de province, la pratique de cet art n'allait guère au-delà de la saignée (travail de lancette), l'incision de surface (aposthumes, abcès...) voire le curetage de plaies superficielles, l'amputation et l'énucléation étant le summum. L'opération ne découlant d'aucun diagnostic médical sérieux se faisait aux risques et périls du patient avec des pratiques d'asepsie douteuses utilisant des produits parfois insolites. L'aspect manuel d'une intervention en avait fait, dans les temps anciens, le domaine des barbiers, perruquiers, apothicaires et autres individus.

La jurande des chirurgiens confirmant les lettres patentes de 1659 s'était établie à Montbrison. L'arrêt "Sainte-Luce" vient s'opposer aux pratiques jusque-là en usage par les jurandes. Cette disposition va rendre très incertain, sinon perdu d'avance, le procès entamé par les maîtres jurés contre les mé-

decins pratiquant hors les normes habituelles la chirurgie. Le nouvel arrêt stipule que les règlements nouveaux doivent être *établis et approuvés par les sieurs médecins*. La corporation des chirurgiens, comme bien d'autres, doit donc se modifier dans ses structures sous l'impulsion de **l'administration royale**. La réforme en cours rend caduques les contestations et griefs soulevés par les jurés chirurgiens à l'encontre des médecins cités au procès.

Transaction et traité

Le notaire continue ainsi :

...Lesdites parties auraient de part et d'autre à déduire et alléguer qu'ils leur auraient causé une longue contestation et de grands frais et que leur conseil et amis communs leur ayant fait connaître ils ont de la durée dudit conseil et par l'entremise de leurs amis transigé dud. différent circonstancié et dépendancielle comme s'en suit :

Lesd. sieurs Brugière, Boisleu, Périer et autres ont associé et agrégé à lad. jurande et maîtrise de chirurgie lesd. Marteau, Rigaudière, Gantin, Silvain, de la Roue, Chantelauze... pour conjointement avec eux pratiquer ledit art suivant le désir des lettres patentes arrests et règlements que lesd. parties promettent de part et d'autre observer et entretenir avec convention expresse entre eux faicte pour l'avenir aucune personne ne pourra pratiquer led. art de chirurgie ny estre reçu à lad. jurande que par en préalable il n'aye subi l'examen et satisfait au surplus des règlements et pour dédommager lesd. sieurs Brugière et Boisleu des dépens qu'ils avaient eux seuls fournis... Lesd. Rigaudière, Gantin, Silvain, de la Roue, Chantelauze ont comptant payé la somme de 9 £... Lesdites parties se sont respectivement despartis de tous procès, despens... promettant observer et entretenir à peine de despens dommages et intérêts...

La querelle va s'apaiser ici. Les médecins mis en cause sont agrégés à la jurande des chirurgiens et exerceront cet art. Cependant il fait noter que les chirurgiens veulent ou tentent malgré tout de préserver l'avenir par des clauses réservatrices, protectrices et garder ainsi une partie des avantages autrefois acquis.

Epilogue

L'acte se termine d'une façon inattendue :

... fait à Montbrison hostel de Messire Jacques Pouderoux seigneur du Batailloux, conseiller du Roy, président lieutenant général au baillage et sénéchaussée de Forest le 11 août 1680 après midy... présence de Me Guy Retourner docteur médecin de Montbrison et Pierre Chaud praticien dud. Montbrison... qui ont signé avec les parties avant de faire sceler dans les trente jours à peine de nullité et d'amende de 50 £...

La lieu de rédaction de l'acte, la présence du lieutenant général Pouderoux (respect de l'arrêt de justice) le choix des

témoins, qui ne saurait être ici le fruit du hasard, l'amende prévue et son montant dissuasif concourent à montrer l'importance accordée à la contestation.

Cet accord à l'amiable, difficile à conclure, pose bien des interrogations. Au-delà d'une mise en application des nouvelles règles prescrites, doit-on voir ici une querelle se situant sur le seul plan des aptitudes ? N'est-ce pas aussi un combat d'arrière-garde tendant à assurer la pérennisation de privilèges et de prérogatives attachées à une profession, combat comme il s'en déroule souvent en de telles circonstances ?

Jean Guillot

Annexes

Coût de la vie : en 1680, pour 9 livres on pouvait avoir : 10 bichets de froment, 2 jeunes pourceaux, 4 agneaux à mettre à l'herbe. Avec 50 livres : 2 jeunes vaches (poil rouge) 2 douzaines de moutons, 3 cartonnées de terres arable, 2 journalées de vignes à Pierre-à-Chaux.

La jurande des apothicaires dite de Saint-Louis fut confirmée par lettres patentes de 1661, celle des chirurgiens (confrérie de Saint-Cosme Saint-Damien) en 1672. Régnait alors un esprit corporatif dans ses formes primaires. L'état de chirurgien-barbier s'exerçait dans la plupart des cas de père en fils presque de plein droit.

Des privilèges étaient attachés à cet état de chirurgien. Les membres de la confrérie étaient exempts de guet, d'obligation de logement des gens de guerre, de service de milice (ainsi que le fils aîné) ; le montant de leur cote personnelle (impôts) était revu à la baisse. On ne saurait oublier la notabilité reconnue symbolisée par le port de la robe et de l'épée ainsi que l'usage du blason personnel.

Parmi les noms rencontrés :

Claude de la Roue. – Son père, Pierre de la Roue, apothicaire, vivait au n° 23 de la Grand-rue (rue Martin-Bernard actuelle). Il fut inhumé au vas familial de l'église des Cordeliers de la ville. Claude, le fils, médecin puis chirurgien fut l'auteur d'écrits divers. On vantait et décrivait sa riche bibliothèque. Claude fut maître de boëte (trésorier) de la confrérie Saint-Cosme-Saint-Damien (11 mars 1681).

Balthazard Chantelauze. - Descendant d'une famille venue d'Auvergne, noté médecin bien avant 1680 puis médecin-chirurgien, il possédait, paroisse Saint-Pierre, une maison à l'angle de la place de la Boucherie d'orient et à l'angle de la rue tendant des Cordeliers de midy et le bâtiment d'Antoine Peyron boulanger d'occident (acte du 11 janvier 1702, Jul, notaire royal). Après sa mort (avant 1702) son fils Martin qui avait épousé Catherine Boisieu lui succéda. Cette famille devait donner plusieurs notables qui prirent une part active, occupant parfois l'avant-scène, dans l'histoire de la ville. Jean Claude Balthazard Victor Chantelauze, élu député au 19^e siècle, fut un des ministres (garde des sceaux) de Charles X.

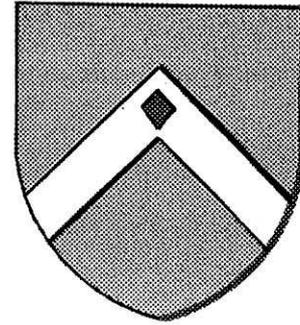
On lira avec profit Jean Renaud, *Les communautés de maîtres chirurgiens en Forez avant la Révolution*, Saint-Etienne, 1946.



Roue

A Montbrison :

D'azur à une barre d'argent chargée de deux roses de gueules boutonnées d'or, tigées et feuillées de sinople, accompagnée en chef de trois étoiles d'or posées en 2 & 1 et en pointe d'une roue de même.



de Chantelauze

A Montbrison, 17^e s. ; origine Auvergne

De sinople au chevron d'argent chargé d'un losange de gueules.

Médecins et chirurgiens de Montbrison aux 17^e et 18^e siècles

(liste non exhaustive, les dates sont celles d'actes établis)

Chirurgiens

- 1652 : Etienne Chasnel.
- 1657 : Louys Passot (en 1663, "clerc de Montbrison", acte Terrasse, notaire royal).
- 1659 : François Boilier (époux de Catherine Duchez).
- 1660 : Claude Villatte, "apprend à son frère Joseph" (contrat d'apprentissage).
- 1680 : François Boisleu, Philippe Brugière, Antoine Périer, Louis Marchand Desurtier.
- 1691 : Jean Marc Paret.
- 1732 : François Besson, fils de chirurgien, époux de Véronique Palong ; leur fille épousa le chirurgien de Champdieu.
- 1735 : Joseph Colombard aussi médecin.
- 1751 : Pierre Saintament et Jacques Vidal.
- 1762 : Pierre Louis Fray (1^{er} chirurgien de l'hôpital) et Pierre Derivod.
- 1767 : Joachim Allegrois et Jean Pierre Durand.
- 1786 : Joseph Levet (devient officier de santé de l'an II).

Médecins et Médecins-chirurgiens

- 1660 : noble Pierre Lhéritier, sieur de la Bastie, échevin de Montbrison en 1683.
- 1662 : Jean Torrilhon – famille originaire d'Auvergne (Craponne).
- 1667 : mort de Pierre de la Plasse (maison rue du Marché).
- 1680 : Rigaudière, Gantin, Silvain, Berthier, Claude de la Roue, Balthazard Chantelauze, Desurtier, Guy Retourner (médecin recteur hôpital des pauvres, 1682).
- 1681 : Jean de Vignancourt.
- 1691 : Jean Marc Paret.
- 1738 : Barthélémy Bonnefoy.
- 1759 : Etienne Thomé (époux d'Antoinette Faure).
- 1764 : noble François Gérentet, conseiller du Roi, sieur de Varennes.
- 1765 : Claude de Chavannes (testament).
- 1767 : Pierre Farget (cité dans un autre acte en 1785).